Faire
Mouvement

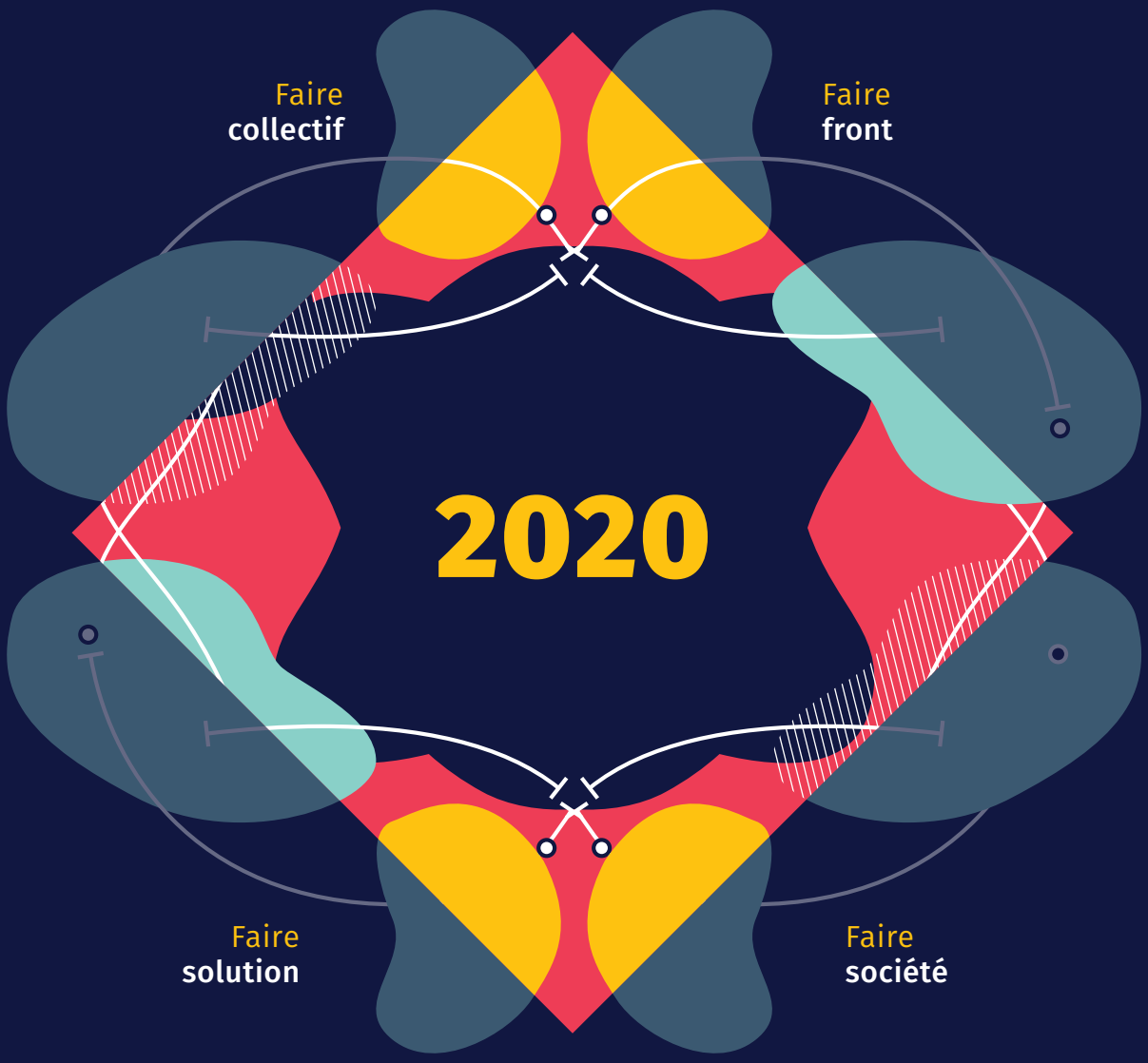

Le Mouvement Associatif

Choisir l'intérêt général

1 FAIRE MOUVEMENT

p. 6

Le Mouvement associatif a 20 ans Les missions

Les membres

Le conseil d'administration

Le bureau

L'équipe salariée

Les dynamiques collectives internes

Les comptes

Les partenaires

2 PORTER LES ENJEUX DE VIE ASSOCIATIVE

p. 18

Droit de Cité !

COVID-19

Du diagnostic aux mesures d'urgence

L'appel du Mouvement associatif

Municipales 2020

3 ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS

p. **30**

Favoriser l'inclusion au sein des associations

Analyser, valoriser et accompagner l'action des têtes de réseau associatives

Soutenir et promouvoir la formation des bénévoles

Développer les coopérations inter-associatives dans les QPV

Accompagner les associations dans leur transition numérique

Renforcer et mieux structurer l'offre d'accompagnement territoriale

4 REPRÉSENTER LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES

p. **38**

Le Mouvement associatif représente les associations

Le Mouvement associatif dans les régions

5 RENDRE VISIBLE L'ACTION ASSOCIATIVE

p. **58**

La Com' en chiffres

Les 12 AssosInfos de 2020

La playlist vidéo 2020

ÉDITO

“Notre pays a besoin d’associations, il a besoin du Mouvement associatif.”

PHILIPPE JAHSHAN

Président
du Mouvement associatif

Quand on se remémore 2020, on a du mal à écarter le sujet de la pandémie de Covid 19 et pourtant ! Pour Le Mouvement associatif, cela avait d’abord commencé par l’anniversaire de nos 20 ans et notre grand évènement autour du Droit de Cité. Le moment fut une réussite, nous pouvons nous en féliciter. Que ce soit du point de vue de la participation, de la richesse des débats ou de la qualité des intervenants, nous avons posé un acte public essentiel de visibilité et de force. Le monde associatif ne dispose d’aucun moment national qui puisse le rassembler dans toutes ses composantes, et par lui-même ! Il était temps que cela existe, Droit de Cité a été ce moment-là, et nous avons dès lors décidé que ce rendez-vous national avec la vie associative se rééditerait désormais.

Mais, 2020 a évidemment été cette année noire d’extension pandémique d’un nouveau virus. Pour le monde associatif, cette période a été d’une très grande intensité. Touchée au cœur de ce qui fonde notre vie associative – à savoir le lien social, la rencontre, la co-construction – une partie importante d’associations a d’abord dû mettre un arrêt brutal à de nombreuses activités – culturelles, éducatives, de loisirs sportifs ou autres – toutes essentielles au quotidien des citoyens, avant de se réadapter, d’innover pour reconnecter les liens rompus, coûte que coûte, à distance comme dans la proximité.

Pour les associations de solidarité et du champ sanitaire et social, l’engagement a été plein et entier pour aider et soulager le système sanitaire, comme nos concitoyennes et concitoyens. Partout, de nouveaux bénévoles se sont engagés. De nouvelles associations aussi ont vu le jour. Cet élan a démontré à nouveau le rôle crucial que joue le filet associatif pour tenir une société face à des chocs majeurs.

Dans ce contexte, Le Mouvement associatif a aussi modifié grandement son agenda autour de deux missions portées avec ses membres : collecter et faire remonter aux autorités publiques toutes les difficultés des associations, tout en valorisant leur action quotidienne. Sur ces deux aspects, nous pouvons être fiers de notre action qui a permis, au prix d’efforts permanents, d’intégrer les associations dans les dispositifs d’aide publique de droit commun comme de leur consacrer un certain nombre de dispositions propres, comme le maintien des subventions publiques accordées même quand l’activité ne pouvait plus se faire.

Avec nos partenaires et nos membres, nous avons produit deux enquêtes qui ont nourri très largement nos propositions, tout comme les décideurs publics, et contribué à l’automne dernier à la mise en place très bienvenue du fonds dédié de 30 millions d’euros par Olivia Grégoire, au bénéfice de petites associations employeuses.

Cette période a enfin démontré tout l’intérêt de la structuration de la vie associative et des têtes de réseau pour informer, accompagner et soutenir, relayer et plaider auprès des pouvoirs publics. Cela ne devra pas être oublié au moment des comptes.

Mais la mobilisation contre les effets de la crise, même si elle a été centrale dans notre activité, ne doit pas faire oublier tout le reste et dont ce rapport rend si justement compte. À savoir une activité certes bouleversée pour 2020, mais qui s'est maintenue à chaque fois que cela a pu être possible.

C'est aussi une année où le Mouvement associatif s'est agrandi, par l'effet de nos nouveaux statuts, et a pu accueillir 5 nouveaux membres nationaux. 4 autres devront rejoindre, pour le début de 2021.

C'est enfin une année de fin de mandat de notre Groupe au CESE dont il faut remercier l'immense travail. Celui-ci, avec notre action sur ce terrain, nous permettra en 2021 d'accroître significativement notre poids en nombre et en ratio, dans la nouvelle assemblée.

Pour ma part, ce rapport sera le dernier d'une année pleine comme président du Mouvement associatif et je laisse en 2021 mon mandat à Claire Thoury, qui saura reprendre le flambeau de ce que nous avons bâti ensemble depuis plusieurs années, avec un Bureau renouvelé. Je veux la féliciter pour cette élection méritée et lui souhaiter le meilleur. Je veux remercier tous les membres et les salariés de notre Mouvement, pour la très grande qualité de leur investissement essentiel à nos côtés, en mer calme comme dans les grandes tempêtes.

LE REGARD DE CLAIRE THOURY

nouvelle Présidente
du Mouvement associatif
(depuis avril 2021)

Cette année 2020 absolument singulière rythmée par la crise sanitaire que l'on connaît nous rappelle que nombreuses sont les transitions que la société va devoir amorcer mais aussi que les associations constituent une part structurante des réponses dans l'élaboration de ces transitions.

L'année 2020 a mis en exergue la nécessité de changer nos modes de vie pour répondre à cette crise, la nécessité d'avoir une approche systémique de nos actions et de nos projets : territorialisée, écologique, sociale et solidaire. L'année a souligné une évolution des pratiques et des envies d'engagement, les chiffres sur le bénévolat des plus jeunes en atteste et soulignent l'importance de répondre à cette envie d'engagement et à ces nouvelles aspirations individuelles : aller à l'essentiel, penser la durabilité, trouver du sens tout en s'épanouissant. Quoi de mieux que les associations pour répondre à ces aspirations ?

L'année 2020 souligne les risques de ruptures et l'importance de les prévenir : les ruptures générationnelles, les ruptures territoriales, les ruptures politiques aussi. Là encore, parce que l'action collective prime, les associations sont une partie de la solution car elles restent le lieu privilégié où des liens sociaux se tissent et transcendent les différences.

L'année 2020 nous rappelle enfin l'importance de nous penser dans un monde global, les conséquences de nos choix et de nos actions ici ont des conséquences ailleurs, pour le meilleur et pour le pire.

Tout au long de la crise, les associations ont répondu présentes. Elles ont été là pour faciliter la continuité pédagogique, elles ont proposé des réponses face à l'urgence sociale, elles se sont réinventées pour maintenir des activités dans un contexte extrêmement difficile. Là où les consignes sanitaires n'ont pas permis aux associations d'agir, les conséquences ont été terribles : des liens sociaux distendus, une perte de sens, un manque de cadre aussi parfois. L'année 2020 a mis en lumière le rôle politique et social des associations qu'il nous faudra réaffirmer dans les mois et les années à venir.

Merci au Bureau et à Philippe Jahshan, je suis très heureuse et honorée de prendre la suite et de poursuivre ce qui a été entrepris pour le monde associatif dans un contexte que l'on sait particulièrement complexe. Merci à l'équipe du Mouvement associatif pour son travail remarquable tout au long de cette année si particulière. Merci, enfin, à vous toutes et tous pour votre mobilisation de tous les instants au service de notre précieuse dynamique collective.

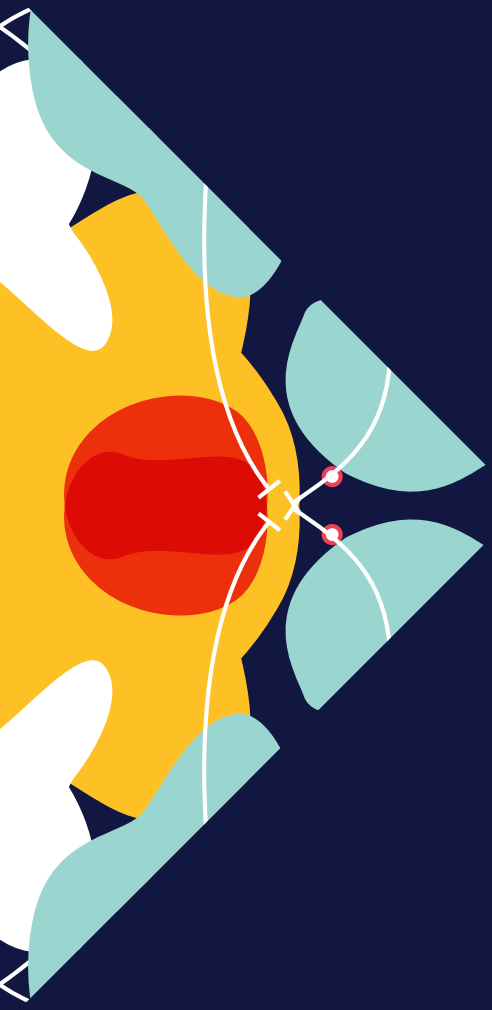

1 FAIRE MOUVEMENT

“Le Mouvement associatif, c’est la représentation nationale des associations de France tous secteurs confondus. C’est à l’origine le regroupement national des principales coordinations et fédérations associatives, de la culture et du patrimoine, de la famille, de l’éducation populaire, de l’environnement, du sport, du sanitaire, du médico-social et du social, de la solidarité internationale, de la défense des droits, du tourisme social ou encore des associations étudiantes. Et depuis 2019, il est devenu l’espace où se rassemblent toutes les associations nationales et régionales d’intérêt général, fédérées ou pas. Au travers des fédérations et coordinations associatives qui recouvrent tous ces secteurs, ce sont, pas moins de 700 000 associations de France qui sont représentées par Le Mouvement associatif et ses membres, au niveau national, régional et dans les Outre-mer.”

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif

Droit de Cité ! 31 janvier 2020

08
Le Mouvement associatif a 20 ans
09
Les missions
10
Les membres
12
Le conseil d'administration
13
Le bureau
L'équipe salariée
14
Les groupes de travail
16
Les comptes
17
Les partenaires

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF A 20 ANS

EN 2020, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF A FÊTÉ SES 20 ANS, ET SURTOUT LES 20 ANS DE CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'UNE PAROLE COLLECTIVE.

20 ANS

ET APRÈS ? Toujours FAIRE MOUVEMENT pour montrer la FORCE ASSOCIATIVE !

Les années 1970 et 1980 marquent l'autonomisation progressive de la société civile avec des mouvements sociaux portés par des associations qui se proposent de changer la société sans passer par l'État.

Dans les années 1980, les associations s'organisent par grands secteurs, et il faudra l'énergie de la Fonda pour initier des premières rencontres entre grands réseaux d'origine et de secteurs différents. Cette initiative posera les jalons d'une future structure intersectorielle associative.

Du côté de l'État, la reconnaissance du fait associatif se traduit par la création en 1983 du Conseil national de la vie associative (CNVA, l'ancêtre de l'actuel Haut Conseil à la vie associative), un organe placé auprès du Premier ministre, composé de représentants du monde associatif mais dont le rôle est plus de l'ordre de l'expertise et du conseil que de la représentation.

La décennie 1990 sera celle de la reconnaissance par l'État, au-delà de l'apport démocratique des associations, de leur capacité à co-construire l'action publique. C'est dans ce contexte que les familles associatives décident de créer en **1992 un premier lieu de rassemblement pour construire une parole commune des associations, indépendant de la tutelle gouvernementale :** la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) qui deviendra ensuite Le Mouvement associatif.

Les 20 ans du Mouvement associatif :
REGARDS DE PRÉSIDENTS

Pour retracer cette histoire
1 publication
1 vidéo

LES MISSIONS

4 MISSIONS guident l'action du Mouvement associatif

PORTER
LES ENJEUX DE LA VIE ASSOCIATIVE

Permettre la construction d'une politique de vie associative ambitieuse

Permettre aux associations de se mobiliser et de parler d'une voix

ANIMER
LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES

Offrir aux associations et à leurs partenaires des lieux d'interlocution et de travail collectif sur des enjeux partagés

Incarner la parole associative dans différentes instances

Nourrir la réflexion des acteurs associatifs

ACCOMPAGNER
LES ASSOCIATIONS

Faciliter la transformation des pratiques au sein des associations

Permettre une culture professionnelle associative commune

Informer les associations sur les évolutions les impactant

RENDRE VISIBLE
L'ACTION ASSOCIATIVE

Valoriser le travail mené au sein des associations

Rendre compte de l'apport des associations à la société

LES MEMBRES

SE RÉPARTISSENT EN QUATRE COMPOSANTES :

LES MEMBRES DIRECTS

LES COORDINATIONS

Structures nationales fédérant largement les organisations d'un secteur.

CELAVAR

Cnajep

Comité National Olympique et Sportif Français

Cofac – Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication

Coordination Sud

Unaf – Unis pour les Familles

UNAT – Le tourisme au service des hommes et des territoires

UNIOPSS – Unir les associations pour développer les Solidarités

LES GROUPEMENTS

Regroupements d'associations représentatifs d'un champ non couvert par une coordination ou regroupements multi-sectoriels d'associations relevant d'au moins quatre coordinations membres.

Animafac – Le réseau des associations étudiantes

Citoyens & Justice

Familles rurales – Vivre mieux !

France Nature Environnement

la ligue de l'enseignement – un avenir par l'éducation populaire

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

Associations d'envergure nationale pouvant attester d'une présence territoriale significative.

CASBC – Séniors Bénévolat Compétences

association Prévention Routière

Scoutisme Français

Unis Cité

Le Mouvement associatif a accueilli **5 nouveaux membres directs** *en 2020*

LES EXPERTS COLLECTIFS

Organisations produisant de la connaissance sur des sujets relatifs au fait associatif, travaux reconnus légitimes à nourrir la réflexion du Mouvement associatif.

France Bénévolat

la Fonda – fabrique associative

Mona Lisa – Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés

LES MEMBRES RÉGIONAUX

Les Mouvements associatifs régionaux, structures qui partagent l'objet du Mouvement associatif à échelle. territoriale.

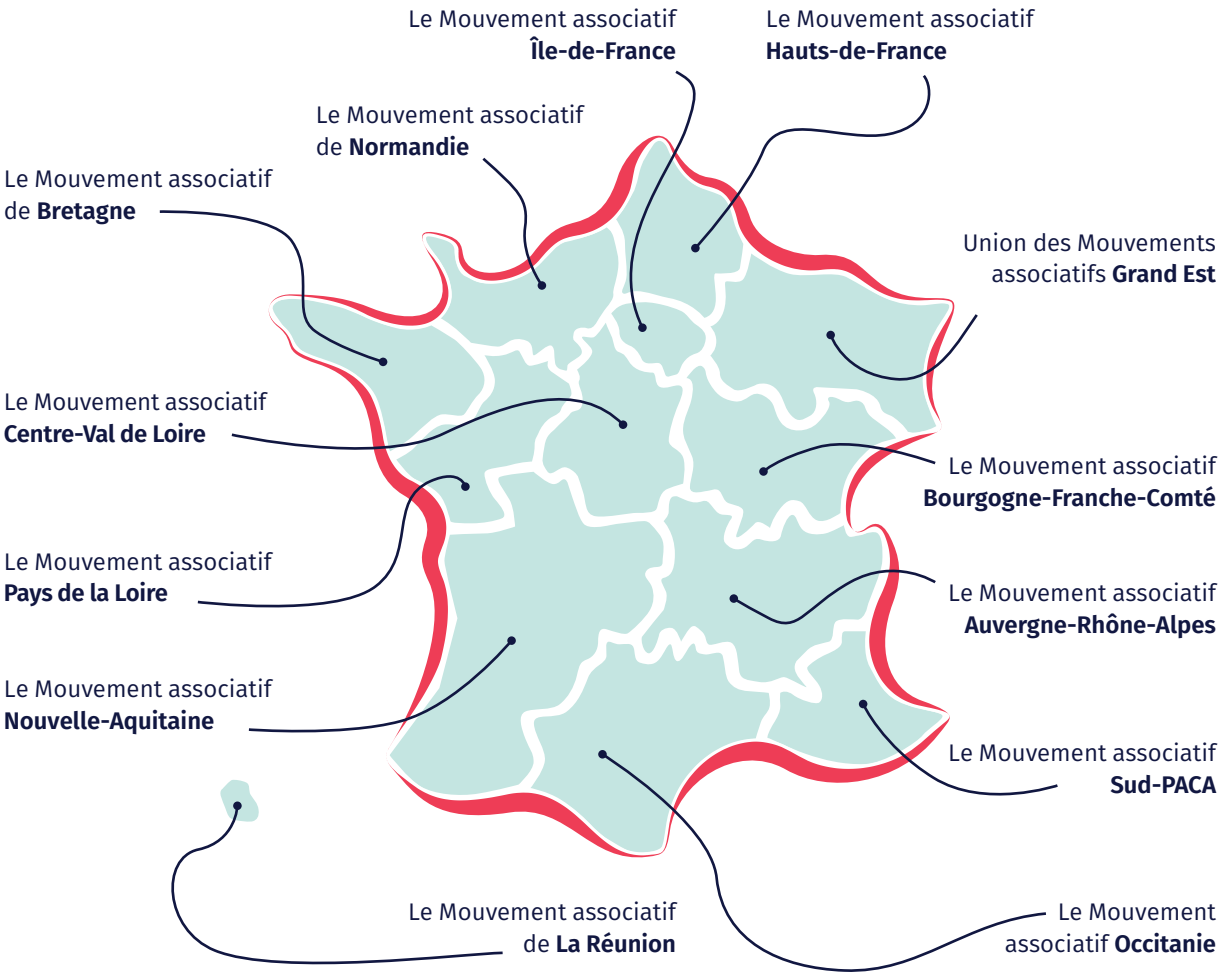

Le Mouvement associatif est présent dans 13 régions de France

LES MEMBRES INDIRECTS

Les membres de membres directs désirant participer activement aux travaux du Mouvement associatif.

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Les organisations pluri-acteurs réunissant des associations, collectivités ou entreprises, qui agissent sous statut associatif au service de l'intérêt général.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

EST COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS MANDATÉS PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

LES COORDINATIONS

8 titulaires / *suppléant.e.s* désigné.e.s par coordination

Celavar
Brigitte Giraud /
Brieuc Guinard

Cnajep
Anne-Claire Devoge /
Daniel Frédout

CNOSF
Françoise Sauvageot /
Jean-Michel Brun

Cofac
Marie-Claire Martel /
Benoît Poitevin

Coordination Sud
Philippe Jahshan /
Matthieu De Bénazé

Unaf
Chantal Jannet /
Valentine De La Morinerie

Unat
Guillaume Legaut /
Simon Thirot

Uniopss
Jérôme Voiturier /
Annette Glowacki

LES GROUPEMENTS

4 titulaires / *suppléant.e.s* élu.e.s

Animafac
Claire Thoury /
Edgar Perrin

Citoyens & Justice
Denis L'Hour

Familles rurales
Dominique MARMIER /
Vincent Clivio

France Nature Environnement
Rita Fahd /
Georges Winter

La Ligue de l'Enseignement
Jean-Baptiste Kieffer /
Yannick Hervé

LES EXPERTS COLLECTIFS

2 titulaires / *suppléant.e.s* élu.e.s

La Fonda
Roger Sue /
Isabelle Chandler

France Bénévolat
Hubert Pénicaud/
Élisabeth Pascaud

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

2 représentants / *suppléant.e.s* élu.e.s

Association Prévention Routière
Sophy Sainten-Bourguignon /
Anne Lavaud

Unis-Cité
Marie Trellu-Kane /
Juliette Gatignon

LES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

3 représentants / *suppléant.e.s* élu.e.s

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Alain Forest /
Jacques Thiolat

Le Mouvement associatif Occitanie
Claudine Perie /
Erwann Favre

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Florence Domange /
Claire Bizet

PERSONNE QUALIFIÉE

Jean-François Serres

LE BUREAU EXÉCUTIF

EST ÉLU PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT.

Président
Philippe Jahshan

Vice-présidentes et vice-présidents
Anne-Claire Devoge, Alain Forest, Françoise Sauvageot et Jérôme Voiturier

Secrétaire générale Marie-Claire Martel

Trésorière Rita Fahd

L'ÉQUIPE SALARIÉE

MET EN ŒUVRE AU QUOTIDIEN L'ACTION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF.

Frédérique Pfrunder,
Déléguée générale

Élodie Alachede,
Assistante de direction

Mehdi Al Boufarissi,
Chargé de projets

Arthur Baubeau-Luban,
Attaché du groupe des associations au CESE

Marion Boinot,
Responsable projets et partenariats

Ahmed El Khadiri, *puis* Adèle Cros,
Responsable développement et animation du réseau

Fula Mesika,
Responsable communication

Lucie Suchet,
Responsable plaidoyer

Antoine Goulard,
puis Alice Lambillon,
Assistant.e projets

Une partie de l'équipe du Mouvement associatif lors de l'événement Droit de Cité !

L'Assemblée générale du Mouvement associatif s'est tenue en présentiel le 25 septembre 2020. Les secrétaires d'État, Olivia Grégoire et Sarah El Haïry, se sont déplacées pour l'occasion.

LES DYNAMIQUES COLLECTIVES INTERNES

LES CONFÉRENCES DES RÉGIONS

La conférence des régions, instance prévue par les statuts,
est le lieu où sont débattues les questions liées
au développement du réseau des Mouvements associatifs régionaux
et aux dynamiques territoriales.

Les conférences des régions se sont tenues en visio-conférence 1 à 2 fois par mois en 2020.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les travaux menés au Mouvement associatif s'organisent
autour de différents axes thématiques et sujets transversaux.
Cela donne lieu à la mise en place de groupes de travail spécifiques
Pour chacun d'entre eux, est mis en place un groupe de pilotage composé
d'administrateurs, de représentants des membres, de partenaires,
et animé par un membre de l'équipe du Mouvement associatif.

4
axes thématiques

ENGAGEMENT
+
ÉCONOMIE
+
EMPLOI
+
ACTION PUBLIQUE

3
sujets transversaux

ACCOMPAGNEMENT
+
EUROPE
+
NUMÉRIQUE

2
démarches collectives

COOPÉRATION INTER-ASSOCIATIVE
DANS LES QPV
+
PLATEFORME INTER-ASSOCIATIVE
DU SERVICE CIVIQUE

EN CHIFFRES

15
réunions de bureau

2
assemblées générales

8
conseils d'administration

30
réunions de travail

10
conférences des régions

1
séminaire de CA

LES COMPTES

Le budget 2020 du Mouvement associatif s'élève à 856 380 €, avec un résultat bénéficiaire de 5 981 €.

Les dépenses sont essentiellement constituées des salaires et cotisations sociales, à hauteur de 63 %.

L'organisation et la communication autour de l'événement Droit de cité ! qui s'est tenu le 31 janvier 2020 à la cité Universitaire de Paris, ont constitué une part importante des dépenses événementielles sur l'année.

Parmi les actions développées dans le cadre de ce budget et pour lesquelles ont été engagées des dépenses extérieures, on peut également citer le développement des parcours d'accompagnement dans le cadre de notre programme sur les têtes de réseaux, « Réseaux en tête », la réalisation d'une enquête sur la responsabilité des dirigeants bénévoles, ou bien encore le développement de l'Inclusiscore, outil d'auto-diagnostic en ligne pour les associations.

Les frais généraux représentent environ 10 % du budget.

Les ressources du Mouvement associatif proviennent pour 20 % de ressources propres, dont les cotisations des membres. Les financements publics, dont une convention socle pluri-annuelle avec le Ministère de l'Éducation nationale, représentent 50 % du budget. Les financements privés, qu'ils relèvent du mécénat ou du soutien à des projets spécifiques, constituent 30 % des ressources.

CHARGES

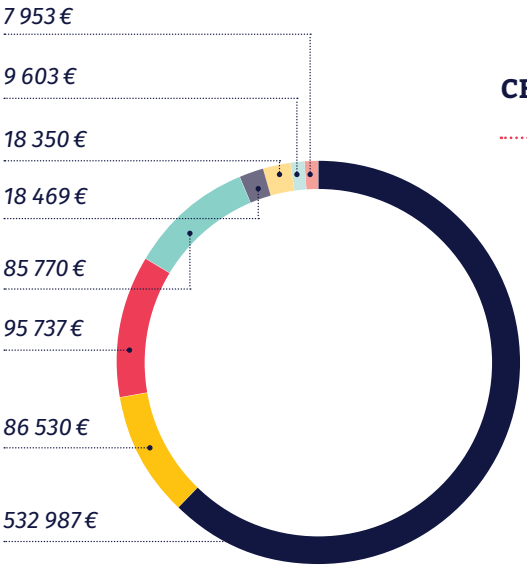

Salaires et cotisations sociales - 66 %

Frais généraux - 10 %

Conférences/Événements publics - 11 %

Prestations liées au développement des activités - 10 %

Publications - 2 %

Cotisations diverses - 2 %

Déplacement missions - 1 %

Report fonds dédiés et dotations aux amortissements - 1 %

RECETTES

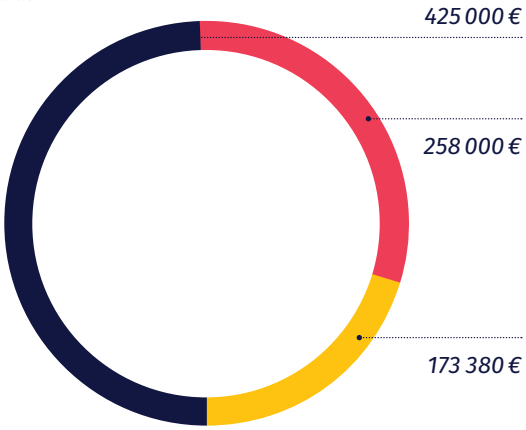

50 % - Financements publics

30 % - Financements privés

20 % - Ressources propres dont cotisations

LES PARTENAIRES

SOUTIENNENT ET ACCOMPAGNENT NOS ACTIONS.

PARTENAIRES FINANCIERS

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

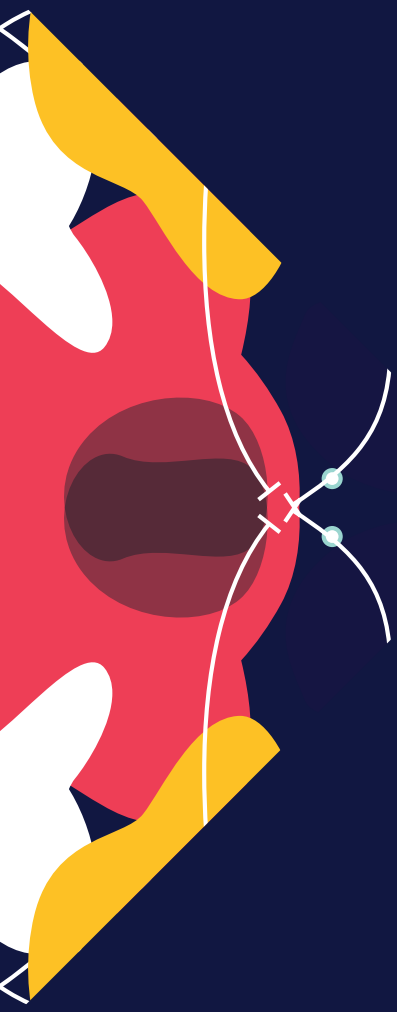

2 PORTER LES ENJEUX DE VIE ASSOCIATIVE

“Notre rôle est de porter, de valoriser et d’incarner ce qui fait commun à toutes les associations d’intérêt général, et de rendre visible toutes les énergies associatives de nos territoires ; notre rôle est de défendre la place fondamentale des associations dans la société et dans le monde ; notre rôle est de plaider pour des politiques publiques en faveur de la vie associative, et par conséquent pour toutes les associations de France et les citoyens qui s’engagent ensemble sous le statut de la loi 1901.”

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif

Droit de Cité ! 31 janvier 2020

20

Droit de Cité !

La grande journée des associations
et de celles et ceux qui s'y engagent au quotidien

22

COVID-19

Assos faire face à la crise

24

Du diagnostic aux mesures d'urgence

2 enquêtes et 10 mesures pour les assos

26

L'appel du Mouvement associatif

Pour un projet de société solidaire et résilient

28

Municipales 2020

La vie associative, une richesse locale

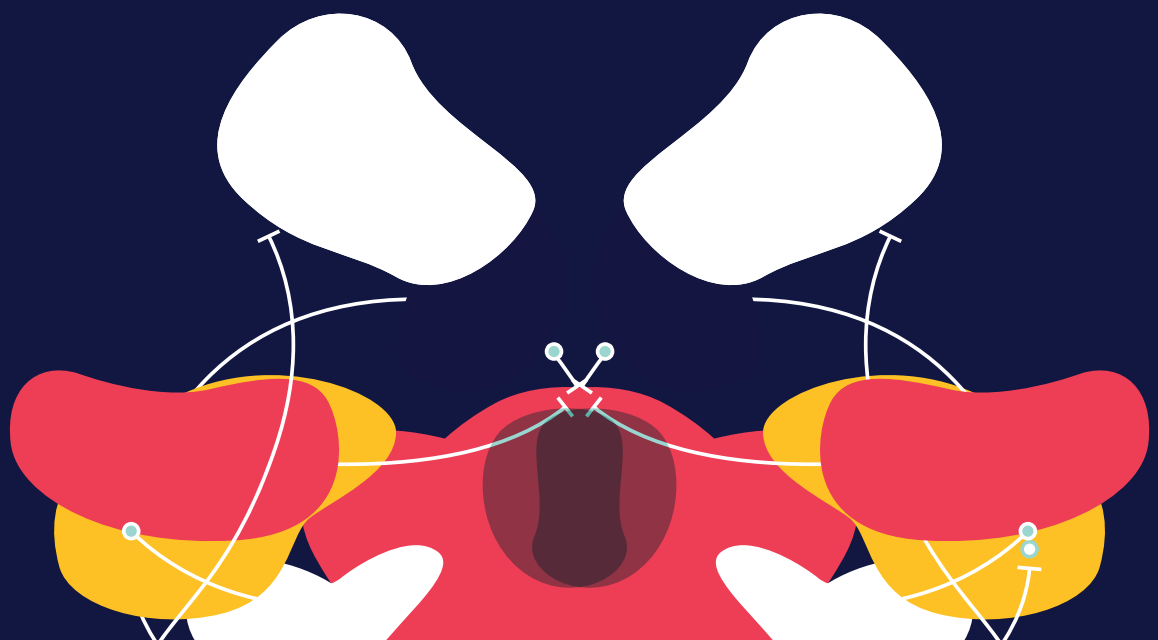

DROIT DE CITÉ !

LA GRANDE JOURNÉE DES ASSOCIATIONS ET DE CELLES ET CEUX QUI S'Y ENGAGENT AU QUOTIDIEN

Le 31 janvier 2020, 1000 acteurs et partenaires de la vie associative étaient présents à la Cité internationale universitaire de Paris, à l'occasion des 20 ans du Mouvement associatif, pour rappeler le rôle et le poids des associations dans notre société et réfléchir collectivement aux défis de demain.

ÊTRE CITOYEN.NE AUJOURD'HUI ?

Comment est-on, devient-on, citoyen.ne aujourd'hui ? Où se construit la citoyenneté ? Comment donner corps à une citoyenneté moderne ? Comment les associations contribuent-elles à la citoyenneté ?

C'est ce qu'a voulu questionner Le Mouvement associatif lors des différents ateliers et débats de la journée :

Au programme

10 ateliers

Débat mouvant

Le web : vecteur d'atomisation ou d'union ?

Les jeunes : des citoyens (pas) comme les autres ?

Brainstorming collectif

Les associations à l'épreuve des solitudes

Comment la mobilisation citoyenne alimente l'association ?

Conversation ouverte

Entreprise citoyenne : vers la fin de l'entreprise associative ?

Sens du travail : une quête qui mène à l'associatif ?

Futur(s) souhaitable(s)

Citoyen.ne.s : à armes égales sur tous les territoires ?

Economie et écologie : marions-les !

Projection/débat

"Tu iras au paradis" ou le vivre ensemble au défi de la radicalisation

"L'épopée du rugby féminin" ou comment déconstruire les logiques de genre ?

2 cartes blanches

Carte blanche à Jean Massiet
fondateur de la chaîne Accropolis

Carte blanche à Cécile Duflot
directrice d'Oxfam France

2 tables rondes

Démocratie et Citoyenneté
Économie et Citoyenneté

Et plein d'autres temps forts !

4 *objectifs pour cette journée*

ILLUSTRER L'APPORT DU FAIT ASSOCIATIF
et de l'action associative à la construction d'une citoyenneté active.

INTERROGER LES PRATIQUES ASSOCIATIVES
au regard de l'évolution de leur environnement et des attentes des citoyens.

PENSER LES ALLIANCES NÉCESSAIRES ENTRE ACTEURS
(associations, acteurs publics et autres acteurs de la société civile)
pour donner corps à une citoyenneté renouvelée, construire le projet collectif d'une société ressoudée.

COMPRENDRE ET RÉAFFIRMER L'ENJEU DU DROIT
pour chacun et chacune à un exercice plein de sa citoyenneté.

3 *demandes politiques formulées*

1

Déployer une grande politique de soutien à la vie associative et à ses capacités émancipatrices, comme un axe central du contrat social. Pour moderniser la démocratie, pour faire et donner Droit de Cité, et pour redonner pouvoir d'initiative collective aux citoyens.

2

Mieux reconnaitre et mieux protéger le modèle socio-économique associatif et les spécificités de l'économie non lucrative agissant au service de l'intérêt général.

3

Placer la question citoyenne et associative au cœur de la réforme constitutionnelle voulue par le président de la République.

Les meilleurs moments de la journée sont en vidéo sur la chaîne YouTube du Mouvement associatif.

En 2021 ?

La Vie associative, magazine du Mouvement associatif consacrera un numéro spécial à Droit de Cité !, un an après l'événement. Et la seconde édition sera en cours de préparation. Rendez-vous le 31 janvier 2022 !
En savoir plus : droitdecite.org

2 PORTER LES ENJEUX DE VIE ASSOCIATIVE

COVID-19

ASSOS FAIRE FACE À LA CRISE

Le 12 mars, le Président de la République s'adresse aux Français pour alerter sur la gravité de la pandémie et annoncer les premières mesures en conséquence.

Dès le lendemain, Le Mouvement associatif se mobilise pour permettre aux associations de faire face aux effets de cette crise sanitaire, à la fois en les informant régulièrement, mais aussi en plaidant leur cause auprès des pouvoirs publics afin que les mesures de soutien s'adressent également au secteur associatif.

PERMETTRE AUX ASSOCIATIONS DE S'Y RETROUVER

• Dispositif d'information •

1
espace web dédié

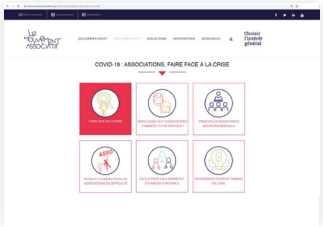

4
newsletters spéciales
ont été envoyées au cours du 1er mois de confinement

Des réunions régulières avec les membres
Lors du premier confinement, la conférence des régions se tient exceptionnellement tous les 15 jours

• Outils spécifiques •

1
foire aux questions pour répondre aux questions les plus fréquentes

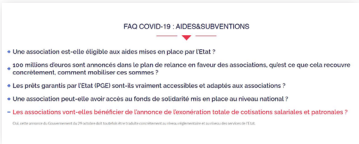

1
tutoriel pour favoriser l'accès des associations au fonds de solidarité

1
tableau synthétique des aides financières

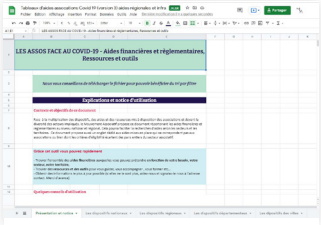

• Travail de veille, de décryptage et d'analyse •

Décryptage de la loi d'urgence

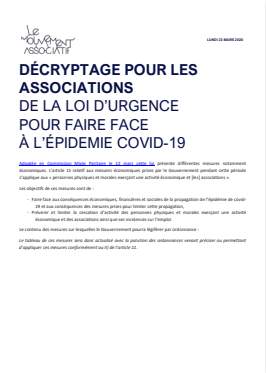
LUNDI 23 MARS 2020

DÉCRYPTAGE POUR LES ASSOCIATIONS
DE LA LOI D'URGENCE
POUR FAIRE FACE
À L'ÉPIDEMIE COVID-19

Adoptée en Commission Mixte Paritaire le 22 mars même la présente différentes mesures notamment économiques. L'article 11 relatif aux mesures économiques prises par le Gouvernement pendant cette période s'applique aux « personnes physiques et morales exerçant une activité économique et [les] associations ».

Les objectifs de ces mesures sont de :

- Faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation,
- Préverir et limiter la cessation d'activité des personnes physiques et morales exerçant une activité économique et des associations ainsi que ces incidences sur l'emploi

Le contenu des mesures sur lesquelles le Gouvernement pourra légiférer par ordonnance :

Le tableau de ces mesures ainsi donc actualisé avec la parution des ordonnances venant préciser ou permettant d'appliquer ces mesures conformément au(x) de l'article 11.

Analyse des mesures nationales

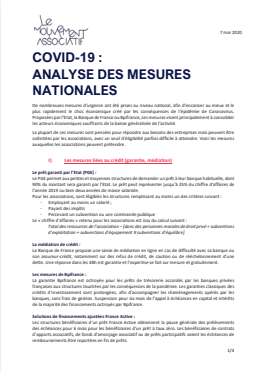
7 mai 2020

COVID-19 :
ANALYSE DES MESURES NATIONALES

De nombreuses mesures d'urgence ont été prises au niveau national, afin d'inciter au mieux et le plus rapidement le choc économique créé par les conséquences de l'épidémie de Coronavirus. Nombreuses, elles ont pour but de venir en aide aux entreprises, principalement à consolider les actifs économiques suffisants de la bulle généralisée de l'activité.

La plupart de ces mesures sont pensées pour répondre aux besoins des entreprises mais peuvent être sollicitées par les associations, avec un seuil d'éligibilité parfois difficile à atteindre. Voici les mesures auxquelles les associations peuvent prétendre.

1) Les mesures liées au crédit (prorogée, médiation)

Le prêt garanti par l'Etat (PGE) :
Le PGE permet aux petites et moyennes structures de demander un prêt à leur banque habituelle, dont 90% du montant sera garanti par l'Etat. Le prêt peut représenter jusqu'à 25% du chiffre d'affaires de l'année 2019 ou bien deux années de masse salariale.
Pour les associations, sont éligibles les structures remplissant au moins un des critères suivant :
- Employant un salarié ;
- Payant des impôts ;
- Percevant un subvention ou une commande publique

Le « chiffre d'affaires » retenu pour les associations est sou du calcul suivant :
- Total des ressources de l'association – *[dons des personnes morales de droit privé + subventions d'exploitation + subventions d'équipement d'subventions d'équilibre]*

La médiation de crédit :
La Banque de France propose une saisie de médiation en ligne en cas de difficulté avec sa banque ou son assureur-crédit, notamment sur des refus de crédit, de caution ou de rééchelonnement d'une dette. Une réponse dans les 48h est garantie et l'expertise ou fait sur mesure et gratuitement.

Les mesures de flagbrance :
La garantie flagbrance est octroyée pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées. Elle permet aux entreprises bénéficiaires de bénéficier de prolongations des garanties classiques des crédits d'investissement sont prolongées, afin d'accompagner les « transmigrants » quelle par les banques, ceux liés de gestion. Suspension pour six mois de l'appel à échéances en capital et intérêts de la majorité des financements octroyés par flagbrance.

Solutions de financements ajustées France Active :
Les structures bénéficiaires d'un prêt France Active obtiennent la pause générale des prélèvements des échéances pour 6 mois pour les bénéficiaires d'un prêt à taux zéro. Les bénéficiaires de contrats d'apports associatifs, de fonds d'amorçage associatif ou de prêts participatifs seront les échéances de remboursements étre reportées en fin de prêts.

1/4

Analyse des mesures territoriales

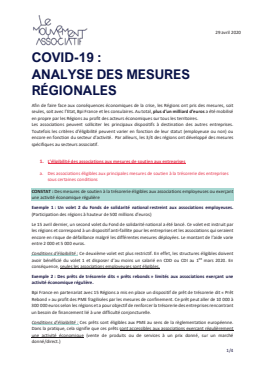
29 avril 2020

COVID-19 :
ANALYSE DES MESURES RÉGIONALES

Afin de faire face aux conséquences économiques de la crise, les Régions ont pris des mesures, soit seules, soit avec l'Etat, Bpi France et les consulaires. Au total, **plus d'un milliard d'euros** a été mobilisé pour venir en aide aux entreprises, principalement aux petites et moyennes entreprises.
Les associations peuvent solliciter les principaux dispositifs à destination des autres entreprises. Toutefois les critères d'éligibilité peuvent varier en fonction de leur statut (employeuse ou non) ou encore en fonction du secteur d'activité. Par ailleurs, les 5/6 des régions ont développé des mesures spécifiques au secteur associatif.

1. L'éligibilité des associations aux mesures de soutien aux entreprises
2. Des associations éligibles aux principales mesures de soutien à la trésorerie des entreprises sous certaines conditions

CONTEXT : Des mesures de soutien à la trésorerie éligibles aux associations employeuses ou exerçant une activité économique régulière

Exemple 1 : Les aides 2 du fonds de solidarité national renforcé aux associations employeuses.
(Participation des régions à hauteur de 500 millions d'euros)

Le 15 avril dernier, un second volet du fond de solidarité national a été lancé. Ce volet est mis-tout par les régions et correspond à un dispositif anti-faillite pour les entreprises et les associations qui ont peut encore en risque de défaillance malgré les différentes mesures déployées. Le montant de l'aide varie entre 2 000 et 5 000 euros.

Conditions d'éligibilité : Ce deuxième volet est plus restrictif. En effet, les structures éligibles doivent avoir bénéficié du volet 1 et disposer d'au moins un salarié en CDD ou CDI au 1er mars 2020. En conséquence, seules les associations employeuses sont éligibles.

Exemple 2 : Des prêts de trésorerie dès 1 prêts relances « limitée aux associations exerçant une activité économique régulière.

Bpi France en partenariat avec 15 Régions a mis en place un dispositif de prêt de trésorerie dit « Prêt Rebond » au profit des PME fragilisées par les mesures de confinement. Ce prêt peut aller de 10 000 à 300 000 euros selon les régions et a pour objectif de renforcer la trésorerie des entreprises encaissant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle.

Conditions d'éligibilité : Ces prêts sont éligibles aux PME au sens de la réglementation européenne. Dans la pratique, cela signifie que ces prêts sont principalement aux associations exerçant régulièrement une activité économique (mettre de produits ou de services à un prix donné, sur un marché donné/donné).

1/4

Analyse de la circulaire du 12 avril *relative aux subventions aux associations*

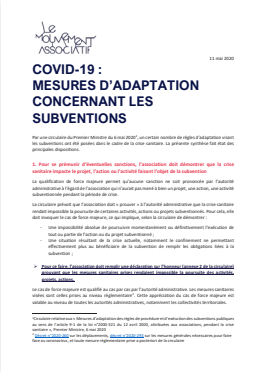
11 mai 2020

COVID-19 :
MESURES D'ADAPTATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS

Par une circulaire du Premier Ministre du 6 mai 2020[1], un certain nombre de règles d'adaptation visant les subventions ont été posées dans le cadre de la crise sanitaire. La présente synthèse fait état des principales dispositions.

1. Pour se prémunir d'éventuelles sanctions, l'association doit démontrer que la crise sanitaire impacte le projet, l'action ou l'activité faisant l'objet de la subvention

La qualification de force majeure permet qu'aucune sanction ne soit prononcée par l'autorité administrative à l'égard de l'association qui n'aurait pas mené à bien un projet, une action, une activité subventionnée pendant la période de crise.

La circulaire précise que l'association doit « prouver » à l'autorité administrative que la crise sanitaire rendait impossible la poursuite de certaines activités, actions ou projets subventionnés. Pour cela, elle doit invoquer le cas de force majeure, ce qui implique, selon la circulaire de démontrer :

- Une impossibilité absolue de poursuivre momentanément ou définitivement l'exécution de tout ou partie de l'action ou du projet subventionné ;
- Une situation résultant de la crise actuelle, notamment le confinement ne permettant effectivement plus au bénéficiaire de la subvention de remplir les obligations liées à la subvention ;

➢ **Pour ce faire, l'association doit remplir une déclaration sur l'honneur (annexe 2 de la circulaire) accompagné que les mesures sanitaires aient rendu impossible le maintien des activités, projets, actions.**

Le cas de force majeure est qualifié au cas par cas par l'autorité administrative. Les mesures sanitaires visées sont celles prises au niveau réglementaire[2]. Cette appréciation du cas de force majeure est validée au niveau de toutes les autorités administratives, notamment les collectivités territoriales.

[1] Circulaire relative aux « Mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques au sens de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, attribuées aux associations, pendant la crise sanitaire », Premier Ministre, 6 mai 2020
[2] Décret n°2020-293 sur les déplacements, décret n°2020-293 sur les mesures générales nécessaires pour faire face à la coronavirus, et toute mesure réglementaire prise à postériori de la circulaire

FAIRE ENTENDRE AUX POUVOIRS PUBLICS LES BESOINS ET LES SPÉCIFICITÉS DU MONDE ASSOCIATIF

• Participation active aux réunions de crise et aux points hebdomadaires proposés par le Gouvernement •

À la suite de la déclaration du Président de la République, le Secrétariat d'État à la jeunesse et à l'engagement, d'une part, et le Haut-Commissariat à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale (HCESSIS), d'autre part, ont mis en place des cellules de crise.

Le Mouvement associatif a pris une part active à chacune d'entre elles, afin d'y faire remonter les difficultés des associations et faciliter la diffusion de l'information liée aux dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la crise.

Publication de 3 communiqués de presse

13 mars

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
VENDREDI 13 MARS 2020

COVID-19 : MOBILISATION GÉNÉRALE DU MONDE ASSOCIATIF

Suite à l'allocution du président de la République sur l'épidémie du COVID 19, jeudi 12 mars 2020, et en réponse à son appel aux préfectures sociales et aux associations, dans des circonstances exceptionnelles, Le Mouvement associatif et ses réseaux membres en appellent à la mobilisation civique générale.

En période circonstances, le charge ne peut reposer sur les seuls pouvoirs publics. La société civile doit en responsabilité s'organiser contre l'épidémie, décliner les mesures de précaution transmises par les pouvoirs publics, et venir en aide aux personnes touchées, notamment les plus vulnérables, et au personnel soignant. Cela est la première des priorités.

Au cœur de la société, quelles que soient leur taille, leur objet ou leur localisation, toutes les associations sont dans cette situation.

Le Mouvement associatif rappelle en ce sens que les associations, immergées dans leur milieu, émanation du public lui-même, sont prescriptrices non seulement des opinions, mais aussi des comportements. Elles sont ainsi des relais essentiels d'information. Elles présentent également des atouts complémentaires qu'il sera essentiel de prendre en compte : l'expertise de terrain, la connaissance des publics, et des liens déjà tissés et ses relations privilégiées avec les autorités publiques. La force organisée des bêtes de réseaux associatifs, qui peuvent avoir un véritable effet levier et de démultiplication d'action pur leurs adhérents et leurs bénévoles, et leur présence dans le monde associatif qui lui confère une crédibilité particulièrement utile dans la période comprise que notre pays traverse.

L'efficacité de l'action associative sera démultipliée si elle est pur ailleurs légitimée et soutenue par les pouvoirs publics sur une cause de dimension nationale, européenne et internationale.

2 avril

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
JEUDI 2 AVRIL 2020

COVID-19 : LES ASSOCIATIONS FORTEMENT IMPACTÉES MAIS TOUJOURS ACTIVES

La crise sanitaire que nous vivons et ses différents impacts dans nos vies rappellent à quel point la solidarité, l'activité, l'intérêt général sont des valeurs primordiales dans nos sociétés. Des valeurs que les associations continuent de porter et de diffuser, malgré le lourd impact de la crise sur leurs activités sociales et économiques.

Outre les conséquences dramatiques en terme sanitaire, le COVID-19, par le confinement qu'il impose, est « facteur et démultiplicateur d'inégalités et de fragilités ». Les associations, au contact des publics présents, victimes de violences conjugales, sans domicile fixe, pour ne donner que ces exemples parmi tant d'autres, ne doivent pas être oubliées dans la gestion de cette crise. Ont nombreuses initiatives prises par les associations pour venir en aide à ceux. De même, un certain nombre d'associations ont trouvé de pourvoirie sur le terrain dans la mesure du possible leurs activités de première nécessité.
Car il n'agit là ou site télémoique des associations : ce mouvement de terre.

Pour autant, un travail nécessaire, prioritaire, ne doit pas atténuer les conséquences de la crise sur les associations. Pour preuve, l'enquête lancée le 20 mars dernier par Le Mouvement associatif en lien avec le PNDAA et consultée par Recherches et Solidarités, montre que 67% des associations ont des dépenses, 1% y exposent en effet que 75% des associations ont dû suspendre leurs activités habituelles (sans cas des associations mobilisées sur les activités de première nécessité) et que plus de 60% des associations ont vu leur activité impactée, 20% ont vu revenus d'activité significatifs et des difficultés de trésorerie liées à des reports d'activités ou de financement. Les inquiétudes sur le maintien des partenariats financiers, publics ou privés, sont fortes.

Malgré ce cusp d'arrêt à leurs activités économiques, les associations continuent d'agir pour la cohésion sociale. Elles trouvent des solutions pour maintenir le lien social, elles innovent, elles mutualisent, elles inventent tout indiciée, pour actuellement être confirmé. 80% d'entre elles maintiennent des liens à distance avec leurs bénévoles dans un esprit de solidarité et elles sont nombreuses à rester en contact avec les bénéficiaires de leur activités. Plusieurs 60% néanmoins, ou ont déjà mis en place des activités de substitution pour continuer à agir à distance.

Pour pouvoir poursuivre leurs activités essentielles, et pour que les associations puissent continuer à contribuer à leur manier après, il est indispensable que les associations soient soutenues.
Le Mouvement associatif a plaidé pour que, au même titre que les entreprises, elles puissent bénéficier des mesures d'aide dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, pour les activités économiques qu'elles mènent. Elles ont droit à un « filet de sécurité » en attendant. En effet, le lot, les entrepreneurs qui en bénéficient, indiquent clairement que les associations peuvent avoir accès aux dispositions économiques, et en tant qu'employeuses aux dispositifs liés à l'activité partielle. Elles ont droit à un « filet de sécurité » en mesure que leur, marginalement sur des activités marchandes, restent cependant difficiles à prendre en compte par les pouvoirs publics et Le Mouvement associatif rende mobilisé pour faire en sorte que le soin en assure de ses mesures disponibl du mieux possible aux besoins des acteurs.

05 mai

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
MARDI 05 MAI 2020

ASSOCIATIONS : OÙ SONT DONC PASSÉS LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ?

Mardi 21 avril, Sabine Drée annonçait devant l'Assemblée nationale des engagements du Gouvernement pour le maintien des subventions aux associations, devant se traduire par une circulaire du Premier Ministre. 15 jours plus tard, toujours aucun signe de Matignon ! Et cela alors que les associations continuent à se heurter à de multiples difficultés dans l'accès aux différents dispositifs d'aides.

Très vite après le début du confinement, au regard de l'impact immédiatement ressenti sur de nombreuses activités associatives, Le Mouvement associatif a clamé/alé que des engagements soient pris de la part du Gouvernement afin de préserver le maintien des versements de subventions (accélération du versement des avances 2020 et des soldes 2019) et de maintien des montants attribués, en prenant en compte les baisses de la crise.
Plusieurs collectivités territoriales ont d'ores et déjà pris des engagements en ce sens. En revanche, le Gouvernement, pourtant initiateur de ces engagements, peine, laissant de nombreuses associations dans l'incertitude et dans l'inquiétude de la précaution de ces mesures auprès de leurs interlocuteurs.

Cela n'est d'autant moins que l'accès aux dispositifs de mesures d'urgence de droit commun (PME garanti par l'Etat, fonds de solidarité, chômage partiel) reste difficile pour les associations employeuses et exerçant une activité économique régulière, et même elles ont des charges fixes à supporter et générant de l'activité économique. Alors, des associations se sont refusée l'accès au Fonds de solidarité au prétexte qu'elles ne payent pas d'impôts (ce qui est le cas d'une très grande majorité d'associations comptant peu de leur but non lucratif), ou encore, elles se sont vu refuser le prêt garanti par l'Etat, pourtant, bénéficiaire de nombreuses associations dans l'incertitude et dans l'inquiétude de la précaution de ces mesures auprès de leurs interlocuteurs.

Outre ces mesures dont les associations ont beaucoup entendu parler, d'autres mesures annoncées, parfois annoncées dont on attend que le monde associatif soit pleinement bénéficiaire (sport, tourisme, culture…), il demeure nécessaire de vivifier rapidement en place un fonds de soutien dédié permettant de couvrir des pertes entières de la vie associative qui ne rentrent dans aucune catégorie sectorielle ou qui ne font l'objet d'aucune mesure spécifique.

En 2021 ?

Le Mouvement associatif ainsi que ses membres nationaux et régionaux continueront d'accompagner les associations face à la crise. Par exemple, plusieurs webinaires seront planifiés.

DU DIAGNOSTIC AUX MESURES D'URGENCE

2 ENQUÊTES ET 10 MESURES POUR LES ASSOS

Dès le début de la pandémie COVID-19, Le Mouvement associatif cherche à prendre la mesure de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des associations.

Deux enquêtes sont menées, avec le soutien de ses membres et partenaires et l'expertise de Recherches & Solidarités. La première lancée, en mars 2020, pendant le premier confinement obtient 20 000 réponses, et la seconde, proposée en mai 2020, lors du déconfinement, réunit 13 000 répondants.

L'analyse approfondie des résultats a permis d'identifier 10 mesures concrètes à adopter pour accompagner les associations dans la crise.

ENQUÊTE #1

Pour mieux appréhender les effets de la crise sur le monde associatif et avoir des données précises à remonter aux pouvoirs publics, Le Mouvement associatif, en lien avec le RNMA et avec l'appui de Recherches & Solidarités, a lancé le 20 mars une enquête flash de 20 questions s'adressant prioritairement aux responsables associatifs bénévoles ou salariés.

Ces quelques questions visaient à analyser les impacts humains et économiques de la crise sur les associations, et préciser les moyens qui leur permettraient, à court et moyen terme, de les limiter.

Plus de **20 000 associations** ont répondu à l'enquête. Ce grand nombre de répondants, qui dénote de la grande mobilisation des acteurs associatifs, a permis d'avoir dès le mois d'avril une photographie significative de la situation des associations.

Les résultats ont révélé l'implication des acteurs associatifs face à la pandémie mais aussi leurs grandes inquiétudes concernant la poursuite de leurs activités et plus généralement, l'avenir de leur structure.

Fort de ce diagnostic et de l'analyse qui en a été faite, Le Mouvement associatif a demandé dès le mois d'avril à l'État un soutien plein et entier aux associations, à travers notamment 3 grandes mesures d'urgence :

- Un pacte de sécurisation des subventions
- Un fonds de soutien aux associations
- L'ouverture d'une discussion sur un plan de relance post-crise

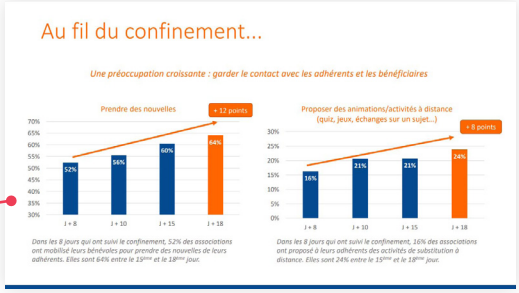

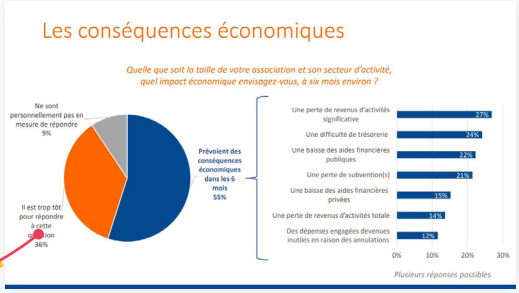

ENQUÊTE #2

Quelle est la situation des associations post premier déconfinement ? Pour le savoir, Le Mouvement associatif et le RNMA, en lien avec Recherches et Solidarités et la DJEPVA et en partenariat avec le CNEA et France Générosités, ont mené, du 18 mai au 15 juin, une enquête auprès des responsables associatifs.

Les résultats de l'enquête, à laquelle 13 500 associations ont répondu, permettent de prendre la mesure de l'impact économique de la crise sanitaire et des besoins à venir des associations, en mettant en lumière notamment ces 5 points :

- L'activité du secteur associatif français dans son ensemble a été largement stoppée
- L'impact économique a de lourdes conséquences sur l'avenir des associations
- L'emploi associatif est menacé
- La reprise d'activités pose question
- Il y a une forte attente de soutien de la part des collectivités territoriales

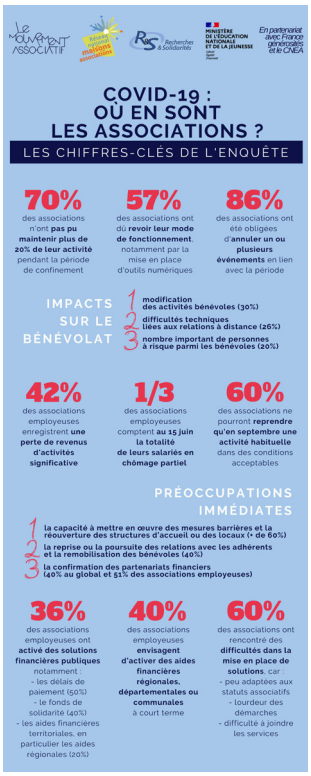

• 10 mesures pour les assos •

Ces 2 enquêtes et leur analyse globale ont mené Le Mouvement associatif à porter 10 mesures pour les associations

pour les sauvegarder

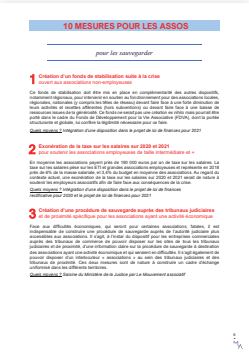

pour les sécuriser

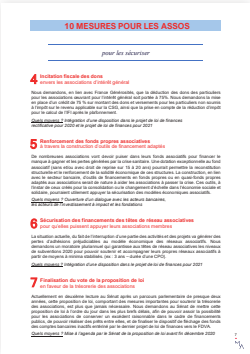

pour les développer

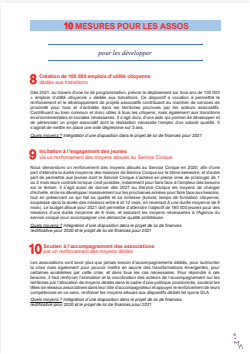

En 2021 ?

Une nouvelle enquête pour prendre la mesure de l'état des associations, 1 an après, sera lancée.

L'APPEL DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

POUR UN PROJET DE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET RÉSILIENT

Le 10 juin, le Mouvement associatif publie dans Libération une tribune pour appeler à rebâtir une société qui met la solidarité au centre.

La solidarité qui s'est spontanément manifestée dès le début la crise sanitaire a rappelé à tous la grande vulnérabilité de la société et le besoin vital de prendre appui sur l'engagement citoyen et sur la vie associative pour ne pas quelle s'effondre.

Ce texte est là pour le rappeler et interpeller les pouvoirs publics.

En à peine 10 jours, **500 acteurs associatifs** l'ont signé, puis il a été adressé au Président de la République, ainsi qu'aux parlementaires.

Le Mouvement Associatif

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 12 juin 2020

Monsieur le Président,

La crise sanitaire que notre pays traverse actuellement, et dont les effets menacent de toucher durablement à la cohésion de notre pays, a mis en lumière toute l'importance de l'engagement des citoyens au service du collectif.

Cet engagement, vous l'avez à plusieurs reprises souligné, est largement porté par les 1,5 million d'associations qui agissent et se mobilisent au quotidien, et plus encore lors de périodes difficiles. Au travers d'une multiplicité de formes d'organisation et de pratiques, les associations ont un savoir-faire, et un apport irremplaçable qui en font le premier lieu d'expression et de réalisation concrète des envies d'engagement pour l'intérêt général. Cela nourrit très directement les filets de résilience dans le pays, et plus globalement notre pouvoir de vivre ensemble.

Cette capacité à mobiliser, à créer de la valeur humaine, sociale, environnementale et économique, avant tout non marchande, souvent bien mesurable pour ceux et celles qui ont recours aux services qu'elles proposent, nous autorise à porter un regard sur la façon dont notre société doit répondre aux enjeux de transformation essentiels aujourd'hui, après la crise historique que nous venons de franchir.

Le Mouvement associatif
28 Place Saint-Georges
75009 Paris
01 40 36 80 10
lemouvementassociatif.org

Choisir l'intérêt général

Le Mouvement Associatif

C'est le sens de la tribune[1] que nous nous permettons de vous adresser signée[i] déjà par plus de 250 coordinations, fédérations, mouvements et associations, au niveau national et territorial, réunissant eux-mêmes des milliers de structures actives partout sur notre territoire et hors de ses frontières, et des millions de bénévoles, de salariés et de volontaires.

Nous espérons vivement que dans les semaines et mois qui viennent, vous aurez à cœur d'entendre ces attentes, et d'accorder aux acteurs associatifs toute la place qu'ils souhaitent prendre dans la réponse aux défis collectifs qui sont les nôtres.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Philippe Jahshan

Président

publiée dans Libération, 10 juin 2020, https://www.liberation.fr/debats/2020/06/10/il-faut-mettre-la-vie-associative-et-l-engagement-citoyen-au-coeur-des-choix-de-societe_1790641

Le Mouvement associatif
28 Place Saint-Georges
75009 Paris
01 40 36 80 10
lemouvementassociatif.org

Choisir l'intérêt général

TRIBUNE
10 JUIN 2020

Oui, il nous faudra aussi sortir de la seule dichotomie entre capitalisme néolibéral et capitalisme d'État, telle qu'elle a dominé le monde au cours des décennies passées. Il y a autre chose, qui est indispensable à une société comme la nôtre, dont l'aspiration est à la fois à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. Il faut, à côté de l'économie marchande et des services de l'Etat, reconnaître le rôle fondamental de l'économie sociale et solidaire dont les associations sont un des acteurs emblématiques. C'est bien la place et le rôle de cette économie non lucrative et associative, de libre initiative citoyenne qu'il faut consacrer ! A la charnière des trois principes de la devise républicaine, elle ne doit pas être réduite à la sous-traitance de l'action publique ni être livrée aux seules règles de la concurrence et du marché, comme cela a été la tendance depuis de nombreuses années, mais pensée et organisée en articulation avec l'Etat et un marché responsabilisé.

Oui, les associations sont un bien commun, et il est essentiel d'en prendre soin au regard de leur pouvoir de solidarité, de démocratie, d'économie, d'innovation sociétale, d'utilité et de cohésion sociale, à l'interface entre tous les acteurs de la société, ce qui constitue une originalité et une potentialité majeure.

Avec l'Etat et les collectivités territoriales, les associations complètent et démultiplient la force du service public mais aussi celle de la participation des citoyens et usagers eux-mêmes, aux politiques mises en œuvre. On voit combien dans ces périodes, cela est déterminant.

Au moment où nous vivons une prise de conscience et une envie profonde d'une autre hiérarchie de valeurs, au moment où l'aspiration est à un changement de paradigme, il faut faire de ce sujet le cœur de notre modèle. La vie associative n'est pas fondée sur le profit mais sur la valeur sociale ou environnementale d'abord ! Elle est émancipatrice, produit du lien et du sens au travers de l'engagement ; elle est productrice de richesses matérielles et immatérielles. Elle est enfin une actrice du temps long, déploie une économie de la proximité et de l'agilité, une économie du don avec ses millions de bénévoles et volontaires, qui explore, pointe les carences de nos sociétés et nourrit tant de politiques publiques.

Cette crise historique et ses conséquences sociales profondes, exige enfin que nous rebâtissions une société dont la solidarité sera une valeur centrale. Celle-ci est en action, discrètement le plus souvent. Elle tisse et réinvente les liens d'entraide, et par l'engagement citoyens, elle contribue à tenir le pays debout, à bas bruit. De fait, les citoyennes et citoyens ont prouvé à nouveau qu'ils n'attendent pas les pouvoirs publics pour s'engager pour des causes d'intérêt général. En revanche, il est, et il restera de la première responsabilité des décideurs publics de les soutenir, comme autant d'initiatives qui revitalisent la société par le bas, à niveau d'homme et de femme ; et de les accompagner en leur assurant un environnement favorable à leur prolongation dans le temps, en lien avec le monde associatif.

C'est bien cette société providence qu'il faudra soutenir et réinvestir ! C'est elle qui a résisté aux chocs aujourd'hui, et c'est elle qui résistera aux chocs demain.

Alors nous éviterons le risque de délitement sous le poids et les effets de la crise. Alors individuellement et collectivement, nous nous en relèverons plus forts.

L'appel du Mouvement associatif a été top 1 des publications en ligne de Libération. Preuve de l'intérêt collectif et du poids ascendant du plaidoyer du Mouvement associatif.

Extrait :

La crise sanitaire que nous traversons a révélé la grande vulnérabilité de notre société. Si de nombreux enseignements restent encore à en tirer, trois d'entre eux sont apparus comme des besoins essentiels :

Tout d'abord celui d'un service public qui fonctionne de manière efficace et soit suffisamment doté financièrement.

Ensuite le besoin d'engagement citoyen et civique, celui de la solidarité active. Dès le début de l'épidémie, les citoyens et citoyennes se sont organisés et mobilisés en nombre pour apporter l'aide nécessaire aux plus fragiles, faire vivre des solidarités de voisinage et pour soutenir les associations souvent privées de leurs ressources bénévoles senior contraints de lever le pied. Des milliers de nouvelles associations et d'actions collectives ont fleuri partout dans le pays et ont contribué concrètement à rendre la période moins dure.

Enfin, la nécessité de la vie associative, comme bien commun. Le tissu associatif qui maille le territoire national prouve à nouveau son rôle essentiel pour la résilience de notre société. Comme toute l'économie du pays, les associations ont été en grand souffrance mais elles ont tenu et tiennent toujours leur rôle dans l'effort national de lutte contre le virus. Comme souvent en temps de crise et au plus fort des secousses, la vie associative maintient réelle et vivante notre capacité à vivre et agir ensemble. [...]

C'est bien cette société providence qu'il faudra soutenir et réinvestir ! C'est elle qui a résisté aux chocs aujourd'hui, et c'est elle qui résistera aux chocs demain.

Alors nous éviterons le risque de délitement sous le poids et les effets de la crise. Alors individuellement et collectivement, nous nous en relèverons plus forts.

En 2021 ?

Le Mouvement associatif publiera un recueil des initiatives associatives les plus inspirantes face à la pandémie.

MUNICIPALES 2020

LA VIE ASSOCIATIVE, UNE RICHESSE LOCALE

En 2020, dans le cadre des élections municipales, Le Mouvement associatif et les Mouvements associatifs régionaux ont développé différentes actions pour inciter les collectivités à bâtir une politique de soutien et de développement à la vie associative locale pour ne pas qu'elle s'effondre.

UNE ÉTUDE SUR LE BIEN-ÊTRE TERRITORIAL

À la veille des élections municipales, Le Mouvement associatif a pris la mesure de l'apport des associations au bien-être des Français au niveau local.

L'étude, réalisée par l'Ifop en janvier auprès de 1001 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus, met en évidence la place des associations comme facteur de bien-être au niveau local, leur contribution essentielle au vivre ensemble sur le territoire, aux côtés, en particulier, des élus locaux.

20 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

Dans un document de positionnement travaillé de façon collaborative avec les Mouvements associatifs régionaux, Le Mouvement associatif a émis des propositions pour une réelle prise en compte des dynamiques associatives des territoires.

Le document fournit également une grille d'analyse pour évaluer les politiques locales à l'aune de la question associative.

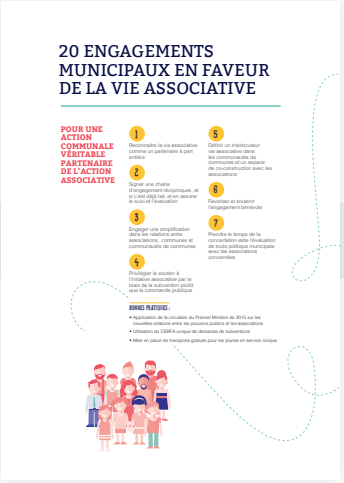

QUELLES PRIORITÉS POUR MA VILLE ?

Pour mieux faire entendre les propositions des associations aux futurs maires, Le Mouvement associatif, en partenariat avec Hello Asso, a proposé aux citoyennes et citoyens de voter sur make.org pour certaines d'entre elles.

À Bordeaux, la proposition « favoriser et soutenir l'engagement bénévole » a eu un franc succès, pour ne donner que cet exemple.

Le Pacte du Pouvoir de Vivre, dont Le Mouvement associatif est signataire, a proposé 10 mesures écologiques et sociales concrètes pour redonner à chacun le pouvoir de vivre.

LE KIT ASSO DE L'ÉLU.E

Pour favoriser la dynamique partenariale entre les élus locaux et les associations du territoire, Le Mouvement associatif a créé, suite aux élections municipales, le kit asso de l'élu.e.

L'outil s'adresse aux élus locaux, aux services vie associative des collectivités territoriales mais également aux réseaux associatifs et aux associations pour faciliter leurs échanges avec les pouvoirs publics.

Des webinaires ont été proposés par les Mouvements associatifs régionaux pour présenter et diffuser l'outil aux nouvelles équipes municipales.

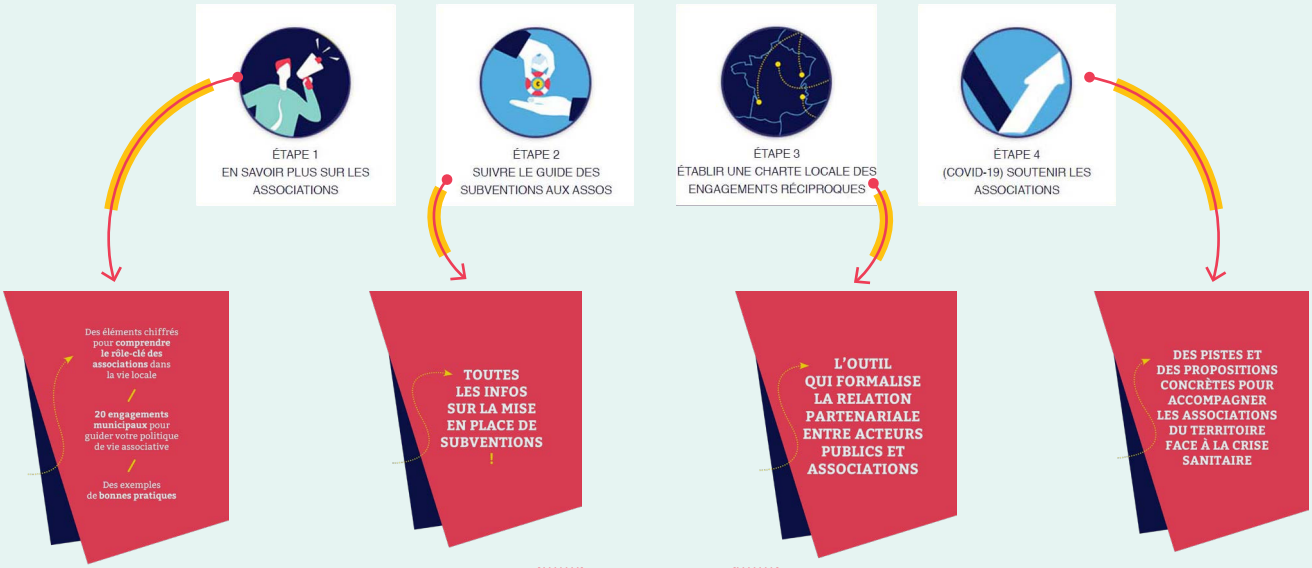

En 2021 ?

Dans le cadre des élections régionales, Le Mouvement associatif proposera 11 engagements régionaux en faveur de la vie associative.

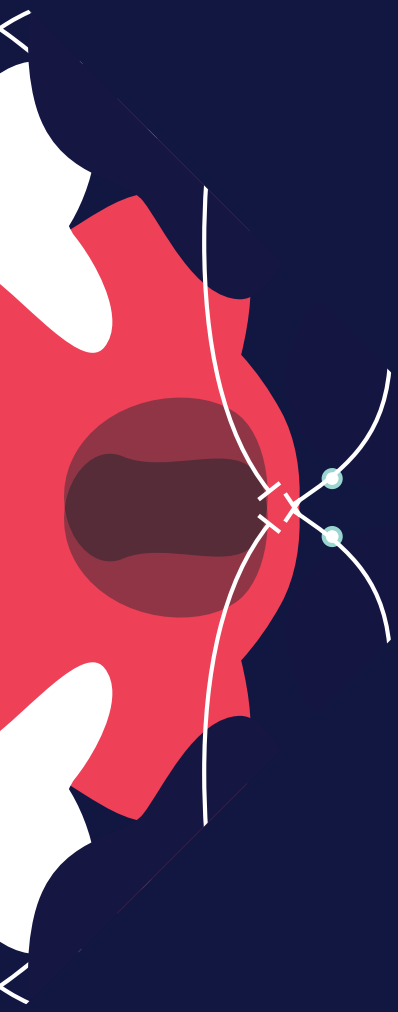

3 ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS

“Dans le contexte que nous vivons, l'actualité du fait associatif prend toute sa force. Parce qu'elle permet de reconstruire du collectif par le bas, et de reconnecter ensuite avec l'action publique ; parce que c'est un cadre propice pour éviter le piège de l'ubérisation citoyenne, ou de démocratie d'opinion dans lequel nous pouvons tomber ! Les associations de fait, transforment le plus souvent les indignations individuelles en réalisations collectives, c'est même souvent la racine de leur création. La vitalité associative est exceptionnelle et moderne, mais elle est très fragile et tout gouvernement devrait prendre la plus grande précaution à ne la fragiliser davantage.”

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif

Droit de Cité ! 31 janvier 2020

32

Favoriser l'inclusion au sein des associations

Inclusiscore

33

Analyser, valoriser et accompagner l'action des têtes de réseau associatives

Les réseaux en tête

34

Soutenir et promouvoir la formation des bénévoles

Portails régionaux de formation des bénévoles

35

Développer les coopérations inter-associatives dans les QPV

#CharteQPV

36

Accompagner les associations dans leur transition numérique

Rézolutions numériques

37

Renforcer et mieux structurer l'offre d'accompagnement territoriale

Expérimentation dans 3 régions

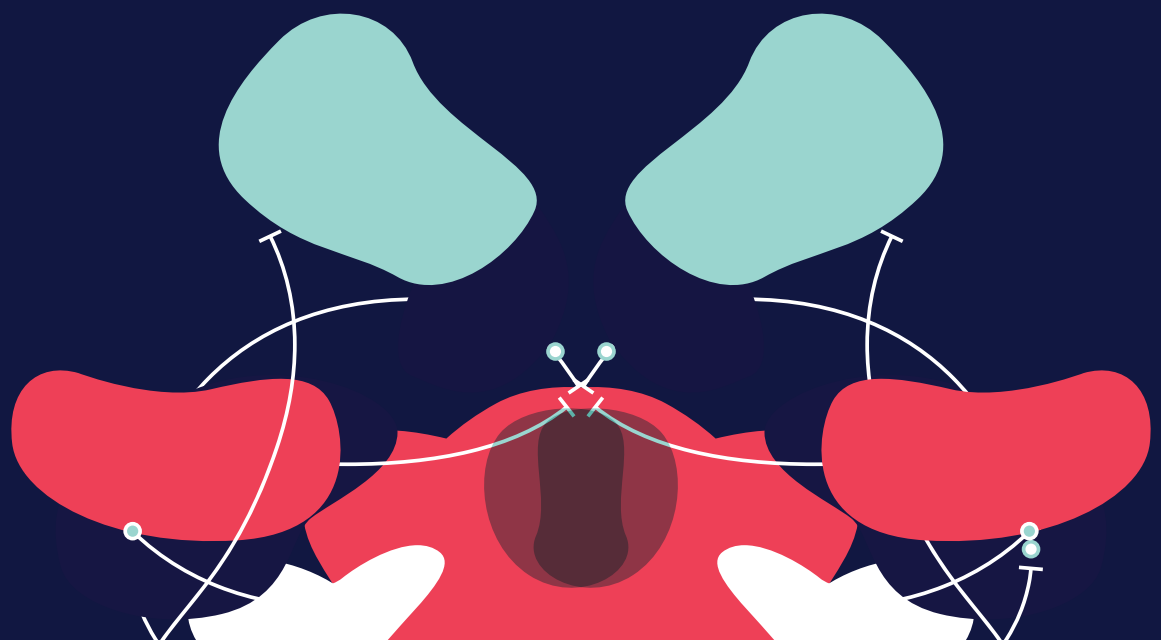

FAVORISER L'INCLUSION AU SEIN DES ASSOCIATIONS

L'INCLUSISCORE

Différentes inégalités influent sur l'engagement associatif : origine sociale, inégalités territoriales, inégalités économiques, bénévolat plus masculin ou plus féminin selon les associations, handicap… Pour y remédier, et ainsi garantir une meilleure représentativité, un travail est à mener au sein des associations, en parallèle du travail plus global indispensable à échelle de la société.

C'est la raison pour laquelle Le Mouvement associatif s'engage à faire progresser l'inclusivité des associations.

Pour encourager la réflexion de chaque association sur ces questions, Le Mouvement associatif a lancé le 4 décembre 2020, l'INCLUSISCORE, un outil en ligne permettant à chaque association d'auto-évaluer son niveau d'inclusion.

Il prend la forme d'un questionnaire articulé autour de trois axes : « le projet associatif », « l'ouverture à tous » et « la gouvernance ».

Plus qu'un outil d'évaluation, l'INCLUSISCORE est un outil pédagogique destiné à engager une démarche de questionnement interne. Il donne une photo à l'instant T et fournit des clés pour cheminer vers une association plus inclusive.

Toutes les parties prenantes de l'association peuvent répondre à l'INCLUSISCORE : bénévole, salarié, administrateur, adhérent, bénéficiaire, seul ou à plusieurs.

Après un mois de lancement, déjà **268 associations** avaient utilisé l'INCLUSISCORE.

Le 4 décembre, Le Mouvement associatif et France bénévolat ont organisé le webinaire « Les associations au défi de l'inclusion » *qui a rassemblé plus de 150 personnes.*

Le Mouvement associatif a publié une déclaration pour affirmer sa position en faveur de l'inclusion au sein des associations.

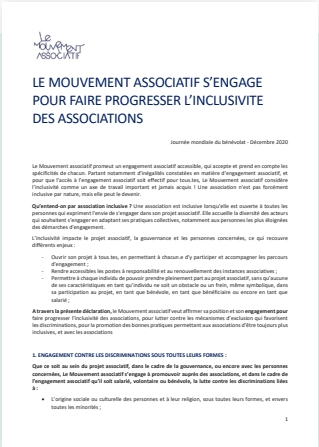

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF S'ENGAGE POUR FAIRE PROGRESSER L'INCLUSIVITE DES ASSOCIATIONS

Journée mondiale du bénévolat - Décembre 2020

Le Mouvement associatif promeut un engagement associatif accessible, qui accepte et prend en compte les spécificités de chacun. Partant notamment d'inégalités constatées en matière d'engagement associatif, et pour que l'accès à l'engagement associatif soit effectif pour tous.tes, Le Mouvement associatif considère l'inclusivité comme un axe de travail important et jamais acquis ! Une association n'est pas forcément inclusive par nature, mais elle peut le devenir.

Qu'entend-on par association inclusive ? Une association est inclusive lorsqu'elle est ouverte à toutes les personnes qui expriment l'envie de s'engager dans son projet associatif. Elle accueille la diversité des acteurs qui souhaitent s'engager en adaptant ses pratiques collectives, notamment aux personnes les plus éloignées des démarches d'engagement.

L'inclusivité impacte le projet associatif, la gouvernance et les personnes concernées, ce qui recouvre différents enjeux :

- Ouvrir son projet à tous.tes, en permettant à chacun.e d'y participer et accompagner les parcours d'engagement ;
- Rendre accessibles les postes à responsabilité et au renouvellement des instances associatives ;
- Permettre à chaque individu de pouvoir prendre pleinement part au projet associatif, sans qu'aucune de ses caractéristiques en tant qu'individu ne soit un obstacle ou un frein, même symbolique, dans sa participation au projet, en tant que bénévole, en tant que bénéficiaire ou encore en tant que salarié ;

A travers la présente déclaration, le Mouvement associatif veut affirmer sa position et son **engagement pour** faire progresser l'inclusivité des associations, pour lutter contre les mécanismes d'exclusion qui favorisent les discriminations, pour la promotion des bonnes pratiques permettant aux associations d'être toujours plus inclusives, et avec les associations

1. ENGAGEMENT CONTRE LES DISCRIMINATIONS SOUS TOUTES LEURS FORMES :

Que ce soit au sein du projet associatif, dans le cadre de la gouvernance, ou encore avec les personnes concernées, Le Mouvement associatif s'engage à promouvoir auprès des associations, et dans le cadre de l'engagement associatif qu'il soit salarié, volontaire ou bénévole, la lutte contre les discriminations liées à :

- L'origine sociale ou culturelle des personnes et à leur religion, sous toutes leurs formes, et envers toutes les minorités ;

1

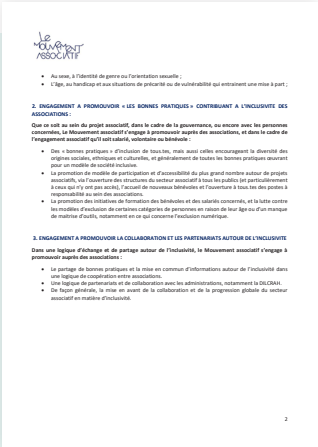

- Au sexe, à l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ;
- L'âge, au handicap et aux situations de précarité ou de vulnérabilité qui entraînent une mise à part ;

2. ENGAGEMENT A PROMOUVOIR « LES BONNES PRATIQUES » CONTRIBUANT A L'INCLUSIVITE DES ASSOCIATIONS :

Que ce soit au sein du projet associatif, dans le cadre de la gouvernance, ou encore avec les personnes concernées, Le Mouvement associatif s'engage à promouvoir auprès des associations, et dans le cadre de l'engagement associatif qu'il soit salarié, volontaire ou bénévole :

- Des « bonnes pratiques » d'inclusion de tous.tes, mais aussi celles encourageant la diversité des origines sociales, ethniques et culturelles, et généralement de toutes les bonnes pratiques œuvrant pour un modèle de société inclusive.
- La promotion de modèle de participation et d'accessibilité du plus grand nombre autour de projets associatifs, via l'ouverture des structures du secteur associatif à tous les publics (et particulièrement à ceux qui n'y ont pas accès), l'accueil de nouveaux bénévoles et l'ouverture à tous.tes des postes à responsabilité au sein des associations.
- La promotion des initiatives de formation des bénévoles et des salariés concernés, et la lutte contre les modèles d'exclusion de certaines catégories de personnes en raison de leur âge ou d'un manque de maîtrise d'outils, notamment en ce qui concerne l'exclusion numérique.

3. ENGAGEMENT A PROMOUVOIR LA COLLABORATION ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE L'INCLUSIVITE

Dans une logique d'échange et de partage autour de l'inclusivité, le Mouvement associatif s'engage à promouvoir auprès des associations :

- Le partage de bonnes pratiques et la mise en commun d'informations autour de l'inclusivité dans une logique de coopération entre associations.
- Une logique de partenariats et de collaboration avec les administrations, notamment la DILCRAH.
- De façon générale, la mise en avant de la collaboration et de la progression globale du secteur associatif en matière d'inclusivité.

2

En 2021 ?

Le travail pour encourager l'inclusion au sein des associations se poursuivra notamment au travers de webinaires dédiés à des thématiques spécifiques.

ANALYSER, VALORISER ET ACCOMPAGNER L'ACTION DES TÊTES DE RÉSEAU ASSOCIATIVES

LES RÉSEAUX EN TÊTE

Dans une volonté continue et affirmée de renforcer la chaîne de l'accompagnement à destination des associations, en ayant pour pivot les têtes de réseau, Le Mouvement associatif, en partenariat avec l'ADASI, a lancé le programme de recherche-action « Les réseaux en tête » pour la période 2019-2021.

L'objectif est d'éclairer d'un nouveau jour les têtes de réseau associatives et la valeur qu'elles produisent dans un contexte de mutations associatives, sociales et sociétales.

Le programme se décline en :

- 1 volet action via l'expérimentation de 3 parcours d'accompagnement :
  - « *Innovation* » lancé le 22 novembre 2019,
  - « *Évaluation* » lancé le 21 septembre 2020,
  - « *Influence* » à venir.

  Chacun des parcours est ouvert à une dizaine d'organisations (têtes de réseau associatives ou associations nationales).

- 1 volet recherche pour approfondir les enjeux sur ce sujet et définir des priorités d'action.

Le parcours Évaluation, lancé en 2020, a su s'adapter aux contraintes sanitaires, en proposant des rendez-vous en distanciel.

En amont de cette nouvelle phase d'action, Le Mouvement associatif a travaillé sur la capacité à mieux rendre compte de la diversité et de la pertinence du rôle des têtes de réseau. Cela a pris la forme d'un guide.

En 2021 ?

Après les parcours « Innovation » et « Évaluation », pour lesquels des premiers temps et supports de restitutions seront proposés, ce sera au tour du parcours "Influence" d'être lancé.

SOUTENIR ET PROMOUVOIR LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

PORTAILS RÉGIONAUX DE FORMATION DES BÉNÉVOLES

Pour favoriser l'accès des bénévoles à la formation, plusieurs Mouvements associatifs régionaux ont créé des portails de formation des bénévoles.

L'idée est simple : rendre visible l'offre de formation qui s'adresse aux bénévoles associatifs et permettre ainsi au bénévole de trouver en quelques clics et près de chez lui une formation sur différents thèmes de la vie associative : fonctionnement d'une association, communication, citoyenneté, vivre-ensemble, laïcité, méthodologie de projet, etc.

Pour cela, on trouve sur les portails un catalogue des formations disponibles avec des critères de recherche, une cartographie des structures du territoire proposant des formations et un agenda avec les dates et les thèmes des prochaines sessions.

« Jouez la carte de la formation » est la campagne de communication mutualisée pour les portails régionaux de formation des bénévoles du Mouvement associatif.

Les outils se développent suivant une dynamique de mutualisation régionale où chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Aujourd'hui, **4 portails** sont lancés :

Bretagne
www.formations-benevoles.bzh

Hauts-de-France
www.formations-benevoles-hautsdefrance.org

Nouvelle-Aquitaine
www.formations-benevoles-nouvelleaquitaine.org

Pays de la Loire
www.formations-benevoles-paysdelaloire.org

Le 5 décembre, à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, ces 4 régions ont réalisé une campagne de promotion sur les réseaux sociaux : Jouez la carte de la formation !

En outre, pour permettre aux bénévoles de continuer à se former malgré les restrictions actuelles, un padlet recense les formations 100 % à distance, gratuites et accessibles, susceptibles de les intéresser.

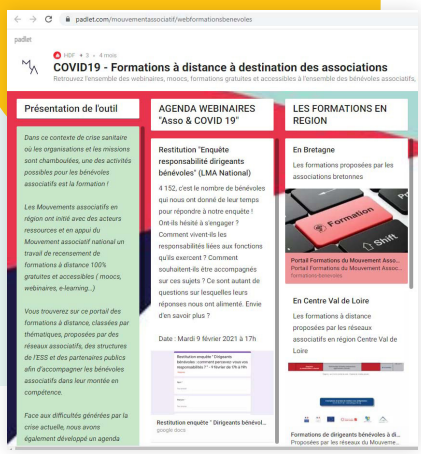

En 2021 ?

Quatre autres portails sont en projet : Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France, Normandie et Sud-Paca.

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS INTER-ASSOCIATIVES DANS LES QPV

LA #CHARTEQPV

La coopération inter-associative parce qu'elle en appelle à l'entraide et à l'intelligence collective, et qu'elle répond à des enjeux de proximité, est porteuse de solutions et de nouvelles façons d'agir.

Depuis de nombreuses années, les associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) choisissent, plus qu'ailleurs, de se rapprocher et de coopérer. Ceci pour répondre au mieux aux besoins sociaux grandissants, malgré un contexte économique de plus en plus contraint.

Pour favoriser cette dynamique partenariale entre associations dans les QPV, un collectif d'acteurs associatifs initié par Le Mouvement associatif, en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux de France, et avec le soutien de l'ANCT, a travaillé un document fédérateur : la charte de coopération interassociative dans les QPV.

Cette charte est proposée à la signature de l'ensemble des associations qui s'y reconnaissent et a vocation à se décliner territorialement afin de renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs associatifs locaux.

Elle offre la possibilité aux associations de s'accorder sur les valeurs et les principes qui doivent guider les coopérations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le document insiste notamment sur 3 points : l'importance d'un partenariat qui soit volontaire, autrement dit à l'initiative des acteurs, la nécessité de « faire avec » les habitants et la mise en place d'engagements propres à assurer des projets partagés pour le territoire.

Plus de **130 associations** l'ont signé, et plusieurs d'entre eux ont choisi de la décliner à échelle de leur territoire.

Les signataires relaient sur les réseaux sociaux la #CharteQPV.

L'objectif est de renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs associatifs locaux agissant au sein des QPV. Ce travail est dans la continuité du guide de bonnes pratiques publié fin 2019.

En 2021 ?

Place au plaidoyer :
le collectif portera 16 propositions
pour une vie associative ambitieuse dans les QPV.

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE

RÉZOLUTIONS NUMÉRIQUES

Rézolutions numériques est un cycle de rencontres territoriales pour accompagner les associations dans leur transition numérique. Ces événements ouverts à tous sont des moments qui allient des temps de conférence-débats, des ateliers pratiques ou des barcamps animés par des experts du numériques. À l'origine des Rézolutions numériques, il y a un collectif, dont l'animation a été confiée au Mouvement associatif, mobilisant à la fois des acteurs spécialisés de la vie associative et du numérique : AssoConnect, Helloasso, La FING, La Fonda, Le Rameau, One Heart, Societality, Solidatech.

Depuis son lancement, près de 20 Rézolutions numériques ont été organisés aux quatre coins de la France réunissant, au total, près de **1500 participants**.

Une partie de la page Ressources du site rezolutionsnumeriques.org

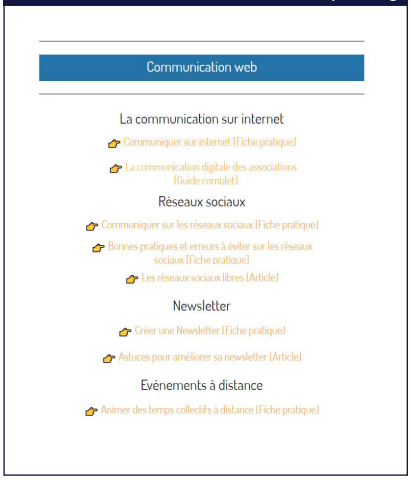
Communication web

La communication sur internet

Communiquer sur internet [Fiche pratique]

La communication digitale des associations [Guide complet]

Réseaux sociaux

Communiquer sur les réseaux sociaux [Fiche pratique]

Bonnes pratiques et erreurs à éviter sur les réseaux sociaux [Fiche pratique]

Les réseaux sociaux libres [Article]

Newsletter

Créer une Newsletter [Fiche pratique]

Astuces pour améliorer sa newsletter [Article]

Evénements à distance

Animer des temps collectifs à distance [Fiche pratique]

En 2020, conscient de l'importance de l'enjeu numérique pour les organisations durant la crise sanitaire, le collectif a décidé d'adapter le dispositif pour poursuivre à distance l'accompagnement des acteurs associatifs dans leur transition numérique, en proposant :

- Une page ressources sur le site pour outiller les associations souhaitant mettre le numérique au service de leur projet. La page propose diverses ressources associées au numérique sur des thématiques telles que l'identité numérique, la communication web, la gestion de projet, la protection des données, la gouvernance, la comptabilité ou encore la collecte de fond en ligne.
- Des événements Rézolutions numériques en format visio-conférence.

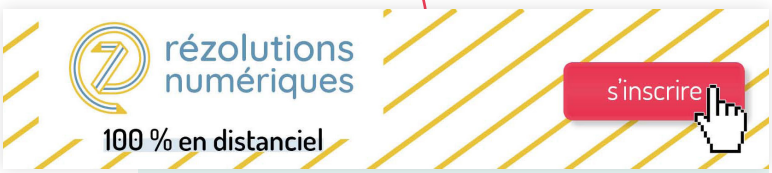

La crise sanitaire a accéléré les besoins en accompagnement numérique. Pour s'y adapter, Le Mouvement associatif a organisé, en décembre, un temps d'échange avec ses membres pour définir une feuille de route pour mieux traiter les enjeux numériques dans leur globalité.

En 2021 ?

Un kit et un webinaire pour guider l'organisation d'un événement RZN seront proposés

RENFORCER ET MIEUX STRUCTURER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIALE

EXPÉRIMENTATION DANS 3 RÉGIONS

Suite au rapport *« Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement »* remis le 8 juin 2018 par Le Mouvement associatif au Premier Ministre, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a été chargée de porter un projet de stratégie territoriale de l'accompagnement associatif, en partenariat avec le Mouvement associatif. Le travail s'est lancé fin 2019.

L'objectif est de mettre en place une chaîne de l'accompagnement clarifiée et visible pour permettre à chaque association, peu importe sa taille ou sa situation géographique, de disposer à proximité d'un lieu où elle trouvera des réponses à ses questions, et des solutions à ses besoins et des propositions pour développer ses actions.

L'origine du projet

Proposition 34 : Mettre en place une stratégie pensée dans une logique de parcours, destinée à renforcer la performance de l'accompagnement des associations.

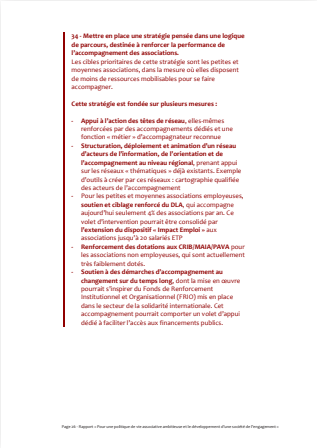

34 - Mettre en place une stratégie pensée dans une logique de parcours, destinée à renforcer la performance de l'accompagnement des associations.

Les cibles prioritaires de cette stratégie sont les petites et moyennes associations, dans la mesure où elles disposent de moins de ressources mobilisables pour se faire accompagner.

Cette stratégie est fondée sur plusieurs mesures :

- **Appui à l'action des têtes de réseau,** elles-mêmes renforcées par des accompagnements dédiés et une fonction « métier » d'accompagnateur reconnue
- **Structuration, déploiement et animation d'un réseau d'acteurs de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement au niveau régional,** prenant appui sur les réseaux « thématiques » déjà existants. Exemple d'outils à créer par ces réseaux : cartographie qualifiée des acteurs de l'accompagnement
- Pour les petites et moyennes associations employeuses, **soutien et ciblage renforcé du DLA,** qui accompagne aujourd'hui seulement 4% des associations par an. Ce volet d'intervention pourrait être consolidé par **l'extension du dispositif « Impact Emploi »** aux associations jusqu'à 20 salariés ETP
- **Renforcement des dotations aux CRIB/MAIA/PAVA** pour les associations non employeuses, qui sont actuellement très faiblement dotés.
- **Soutien à des démarches d'accompagnement au changement sur du temps long,** dont la mise en œuvre pourrait s'inspirer du Fonds de Renforcement Institutionnel et Organisationnel (FRIO) mis en place dans le secteur de la solidarité internationale. Cet accompagnement pourrait comporter un volet d'appui dédié à faciliter l'accès aux financements publics.

Page 46 - Rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement »

Les 3 axes de l'expérimentation

Axe 1 • Co-construire une nouvelle stratégie territoriale de l'accompagnement visant à valoriser les dynamiques associatives et faciliter les synergies

Axe 2 • Garantir un accès gratuit et de proximité et permettre une meilleure lisibilité du réseau de l'accompagnement

Axe 3 • Renforcer les acteurs de l'accompagnement

Les phases de travail

Octobre 2019 – Janvier 2020 • 5 réunions du groupe de travail organisé par la DJEPVA, en lien avec Le Mouvement associatif et réunissant : la Fonda, CCMSA, RNMA, DGFIP Mission société du numérique, DGEFP, INJEP, ANCT, Direction des Sports, La Med Num, HCESSIS, Avise, CNAF, les services déconcentrés de l'État.

Juin 2020 • Présentation par la DJEPVA de la méthodologie.

Septembre-Octobre 2020 • Démarrage de l'expérimentation dans trois régions : Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine.

Premières pistes de travail

Identifier et cartographier les acteurs de l'accompagnement sur les territoires.

-

Qualifier l'accompagnement du territoire en distinguant les types d'accompagnement :
• réseau de prescripteurs,
• structures d'information,
• structures proposant un accompagnement spécifique,
• sectoriel ou transversal.

-

Labelliser les acteurs.

-

Mettre en réseau les structures.

En 2021 ?

Poursuite de l'expérimentation.

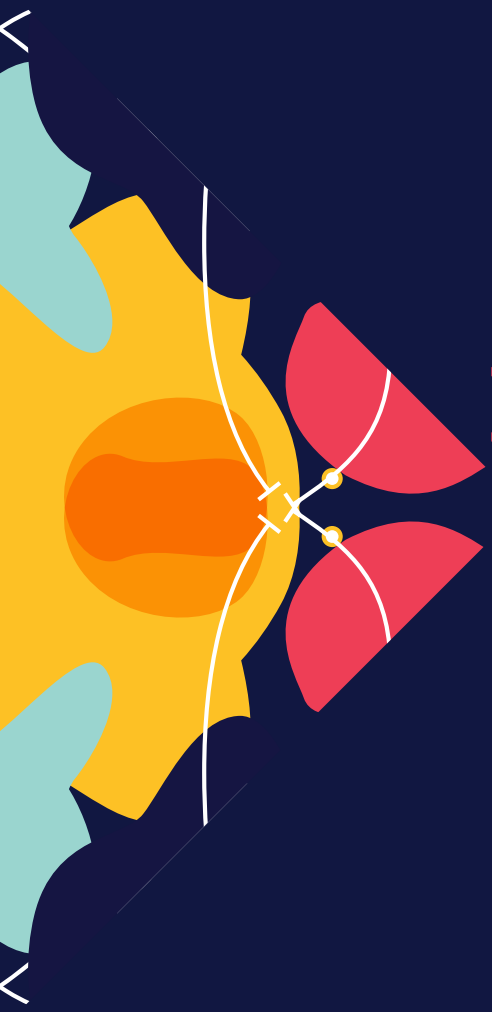

4 REPRÉSENTER LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES

“La densification associative et articulée, ça met de la vie, ça remet du lien, ça remet de l’activité, ça permet la participation et ça recrée de la confiance en soi, et dans les autres. Ça ne suffit pas à tout régler, mais c’est essentiel ! Et pour cela, il est tout aussi essentiel de nourrir la diversité de la vie associative, et ne pas la penser avec les schémas de l’économie de marché. Les schémas qui privilégient la concentration ne vont pas à une vitalité associative réelle, et donc à une vitalité réelle de nos lieux de vie ! Tout cela est constitutif de ce qui tient un pays, et de ce qui continuera à faire société demain, particulièrement dans le contexte de redéfinition de ce qui fait collectif ou commun.”

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif

Droit de Cité ! 31 janvier 2020

40
Le Mouvement associatif
représente les associations
44
Le Mouvement associatif
dans les régions

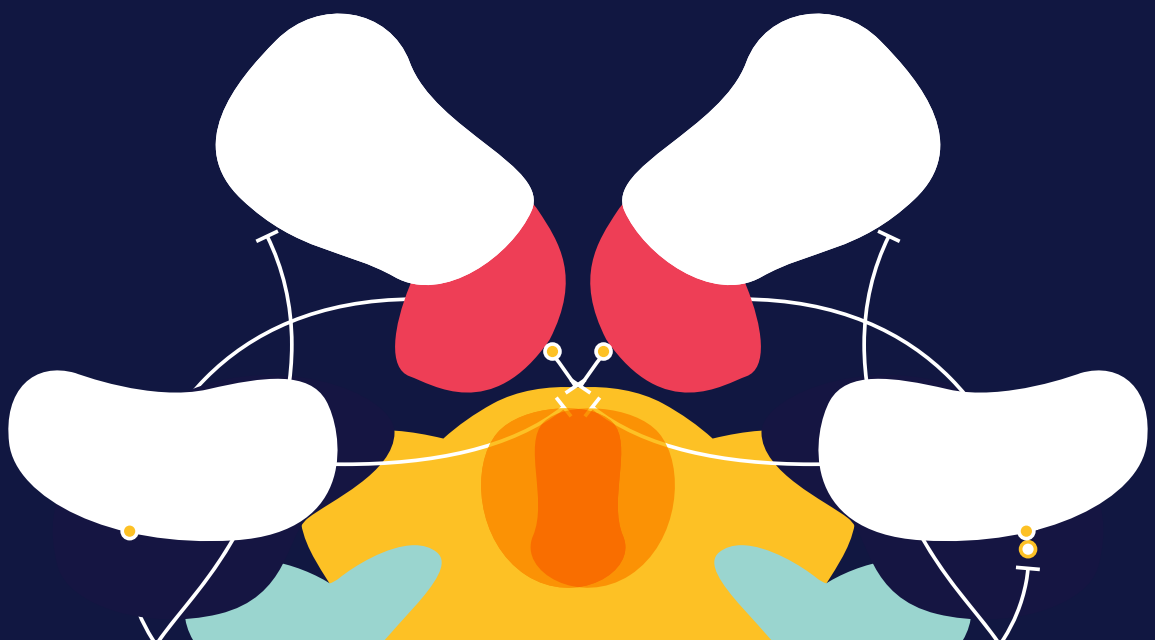

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF REPRÉSENTE LES ASSOCIATIONS

AU SEIN DE PLUSIEURS INSTANCES

Comité national de suivi **FSE**

Conseil d'administration et Bureau de l'**Avise**

Comité stratégique de l'**Agence du Service civique**

Comité consultatif du **FDVA**

Conseil d'administration et **Bureau de la Chambre Française de l'ESS**

Conseil Supérieur de l'ESS

Comité stratégique **DLA**

2020 fut pour le Fonds Social Européen (FSE) **une année de concertation initiée par la DGEFP, en tant qu'autorité de gestion, avec l'ANCT, le HCVA, la DJEPVA, le HCESSIS et Le Mouvement associatif.** Cela correspond à une proposition issue du rapport remis par Le Mouvement associatif au Premier Ministre le 8 juin 2018. Il était, en effet, essentiel pour les acteurs associatifs de parvenir à une concertation avec les pouvoirs publics sur ce sujet technique et complexe.

4 réunions de concertation se sont tenues dans l'année, dans le but de bâtir des propositions concrètes de simplification en vue de la prochaine programmation du FSE qui débutera en 2021.

Sur la question du FSE, Le Mouvement associatif s'appuie sur les travaux et discussions du groupe de travail qu'il anime : le GT FSE. Au-delà des membres du Mouvement associatif qui le compose, le GT FSE s'est élargi en 2020 à d'autres organisations, comme l'Union Nationale des Missions Locales, les Banques alimentaires, mais aussi la Fédération des Entreprises d'insertion. Pour une vision plus globale des enjeux.

En 2020, le GT FSE a été entendu dans le cadre de la mission inter-inspection sur les fonds structurels européens, l'occasion de faire remonter les enjeux, propositions et interrogations des acteurs du terrain.

L'objectif du Mouvement associatif est de garantir aux associations l'accès à des financements qui, s'ils restent ciblés sur un certain type d'associations, soutiennent l'initiative associative pour ce qu'elle est.

Le Mouvement associatif est co-pilote du DLA, en tant que représentant des bénéficiaires. L'année 2020 a été marquée par la mise en place du nouveau cadre d'action national du DLA, qui intègre en particulier une évolution de la gouvernance territoriale du dispositif et du fonctionnement des centres de ressources.

La réponse aux enjeux d'accompagnement liés à la crise sanitaire a aussi été un sujet central, sur lequel le DLA et sa gouvernance ont été mobilisés, en particulier via le dispositif de secours ESS.

Le Mouvement associatif s'est fortement impliqué sur ces différents enjeux et a participé à plus de 20 réunions nationales des instances DLA, ainsi qu'aux points hebdomadaires entre pilotes. Il a aussi organisé des temps d'échanges réguliers avec les Mouvements associatifs régionaux en charge du pilotage régional du dispositif.

AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

23 avril

Fabienne COLBOC @fabiennecolboc · 23 avr. 2020
Je remercie les acteurs auditionnés ce matin dans le cadre du groupe de travail "#Sport et vie associative" pour leurs contributions:
👉 @lemouvementasso et @generosites
👉 les assos représentantes des collectivités territoriales,
👉 les assos organisatrices de colonies de vacances.

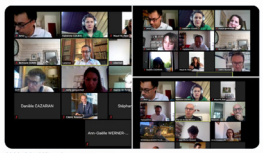

Cédric ROUSSEL et 9 autres personnes

24 juin

Philippe Jahshan @Philippe... · 24 juin 20
Avec le @Cnajep, la @COFACnationale et l'@Uniopss ns avons porté la nécessité d'une plus gde horizontalité de l'action publique ds un principe de coresponsabilité qui ne confond pas les différences de responsabilités entre élus et société civile #dialoguecivil #démocratie

Richard Ferrand et 4 autres

Lucie Suchet @LsuchetL · 24 juin 20
Le Mouvement associatif @PhilippeJahshan présent aujourd'hui à @AssembleeNat pour ce temps de dialogue civil av les corps intermédiaires afin de dessiner l'après #COVID__19 ...

31 août

Le Mouvement associatif @lemouvementasso · 31 août 2020
La secrétaire d'État #jeunesse et #engagement @sarahelhairy est allée ce jour à la rencontre du collectif #CoordinationGénérosité : @lemouvementasso @ADMICAL @CFFondations @generosites.
« Je suis à l'écoute des priorités du secteur de la générosité et de la vie associative »

Philippe Jahshan et Frédérique Pfunder

25 septembre

Le Mouvement associatif ... · 25 sept. 20
🎃 Aujourd'hui, #AssembléeGénérale @lemouvementasso suivie d'un temps d'échange avec @oliviagregoire et @sarahelhairy

L'occasion pour les membres du Mouvement associatif de faire part de leurs interrogations concernant les dernières annonces

#PLF2021
#LesAssosFontMouvement

28 septembre

Le Mouvement associatif ... · 28 sept. 20
[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

Le #PLF2021 devra être la première concrétisation de l'engagement pour les #associations pris par 2 membres du @gouvernementFR, @oliviagregoire et @sarahelhairy, lors de l'#AG du Mouvement associatif.

👇
lemouvementassociatif.org/wp-content/upl...

Philippe Jahshan et 2 autres

10 octobre

Philippe Jahshan @Philippe... · 02 oct. 20
Merci @oliviagregoire pour cette réunion de qualité et l'écoute des propositions et préoccupations des familles de l'#ESS réunies. Les temps appellent à une mobilisation des forces de l'#engagement qui fondent nos organisations, comme au plein soutien de la puissance publique.

Olivia Gregoire @olivi... · 02 oct. 20
Avec le bureau du Conseil supérieur de l'#ESS que je réunissais à Bercy, nous avons discuté ligne à ligne de ma feuille de route au @gouvernementFR.
...

13 octobre

Philippe Jahshan @Philippe... · 13 oct. 20
Merci Mme la députée @VeroLouwagie pr le constat sur la vie associative, les mots justes, et les propositions que nous partageons pleinement. Cf #10mesures @lemouvementasso pr une relance de la vie associative.
@jmblanquer @sarahelhairy @oliviagregoire

Véronique Louwagie ... · 13 oct. 20
#AssembléeNationale #QAG
Les #associations sont l'un des moteurs de notre pays et contribuent à la dynamique de nos territoires.
❓🗣 Mon intervention dans l'hémicycle ...

26 octobre

Lucie Suchet @LsuchetL · 26 oct. 20
#PLF2021 merci aux des députés qui ont relayé par voie d'amendement la demande @lemouvementasso d'exonération de la taxe sur les salaires pour 2021 #onlacherien RDV en @AN_Finances
cc @oliviagregoire
assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendem...

Philippe Jahshan et 2 autres

06 novembre

Philippe Jahshan @Philippe... · 06 nov. 20
Il faut se féliciter de l'effort visible d'intégration pleine des #associations ds les mesures d'aide de l'État à l'économie, et de la vigilance du Secrétariat d'État a a l'#ESS. Les #associations doivent s'en saisir. @lemouvementasso et ses membres se mobiliseront à cette fin.

Olivia Gregoire @olivi... · 06 nov. 20
Il faut le dire et le répéter : l'économie sociale et solidaire est éligible à tous les dispositifs mis en place en faveur des entreprises pour faire face à la crise.
Je veux aider toutes les structures de l'#...

09 décembre

Le Mouvement associatif @... · 09 déc. 20
🔴 #Associations : faire face à la crise #COVID19 ☂️

Le Mouvement associatif et ses organisations membres ont actuellement un temps d'échange à ce sujet en #visio avec @oliviagregoire, Secrétaire d'État #ESS

Pour ceux et celles qui ne peuvent y assister, suivez le #LT 😉👇

Le Mouvement associatif @... · 09 déc. 20
.@oliviagregoire introduit en rappelant les mesures prises par @gouvernementFR pour les #associations dans le contexte de la crise sanitaire.
Elle précise que le fonds d'urgence pour les petites associations employeuses sera opérationnel dès début 2021.

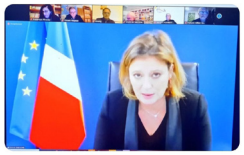

Le Mouvement associatif @... · 09 déc. 20
❓ Exonération taxes salaires, maintien des subventions, accompagnement, soutien aux assos non-employeuses, aide aux têtes de réseau... les questions @lemouvementasso, à l'image des inquiétudes des #associations, sont nombreuses.
@oliviagregoire répond à chacune d'entre elles.

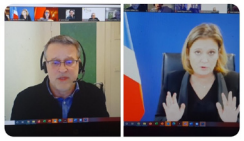

4 REPRÉSENTER LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES

AU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'ANNÉE 2020 DU CESE A ÉTÉ ÉVIDEMMENT MARQUÉE PAR LES CRISES ENGENDRÉES PAR LA COVID-19. SI LA PRÉSENCE AU PALAIS D'IÉNA A ÉTÉ RARE AU COURS DE L'ANNÉE, L'ACTIVITÉ DU CESE N'EN A PAS SOUFFERT, BIEN AU CONTRAIRE PUISQUE LES MISSIONS DE CELUI-CI ONT ÉTÉ MULTIPLIÉES.

TOUS MOBILISÉS #COVID-19

Durant toute cette période, le Conseil a pleinement joué son rôle constitutionnel d'éclairage des pouvoirs publics, rôle auquel le groupe des associations et Le Mouvement associatif ont pu contribuer.

3 missions notables :

1

Dès le début du premier confinement lié à la crise sanitaire, le Président de la République a fait savoir au Président du CESE son intérêt à recevoir régulièrement de la part du Conseil des remontées de terrain des organisations représentées au CESE. Ces notes ayant pour but d'informer les pouvoirs publics des tendances observées par les organisations présentes sur le terrain (ex : actions, initiatives et points de blocage sur le terrain). Via le groupe des associations, Le Mouvement associatif a fait parvenir ses notes à chaque échéance. De nombreuses autres organisations membres du Mouvement associatif ont également pu participer à ces remontées d'informations.

2

À la suite de la nomination de François Bayrou au Haut-Commissariat au Plan, celui-ci a systématiquement saisi le CESE sur chaque note de problématique que le HCP a produit. Sur cette base, le CESE a produit des réponses destinées à éclairer les propositions du Haut-Commissaire. La première réponse à la note « Et si la Covid durait ? » a été co-rapportée par deux membres du Bureau : Michel Chassang (groupe des professions libérales) et Marie-Claire Martel (groupe des associations).

3

Le CESE a été saisi par le Premier ministre pour accompagner la stratégie de vaccination, qui pose de nombreux défis : scientifique, logistique, mais aussi démocratique. Une Commission temporaire a été dédiée au sujet. Celle-ci s'appuie sur les auditions d'acteurs et mais également sur un dispositif de participation citoyenne, à travers la mise en place d'un collectif citoyen composé de 35 citoyens et d'une plateforme de participation ouverte au grand public. Françoise Sauvageot a représenté le groupe des associations au sein de cette commission temporaire.

LA RÉFORME DU CESE

En 2020, se sont organisées les discussions parlementaires en lien avec le projet de loi organique relative au CESE.

Le groupe des associations, en lien avec Le Mouvement associatif, a pris part à cette séquence pour continuer à contribuer aux réflexions sur l'avenir du CESE :

Le Mouvement associatif a déposé plusieurs amendements en séance publique lors de l'examen en première lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale le 16 septembre 2020.

Le 22 septembre 2020, en amont de l'examen du projet de loi au Sénat, Jean-Karl Deschamps, en tant que président du groupe des associations au CESE, a été auditionné par la rapporteure, Muriel Jourda, au cours d'une table ronde réunissant plusieurs représentantes et représentants de groupes.

UNE MISSION SUR LA RSO DU CESE

En février 2020, Patrick Bernasconi, président du CESE, lance une démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations) et confie ce travail à Marie-Claire Martel. L'objectif est d'évaluer, entre autres choses, l'impact des avis, la participation citoyenne, les performances environnementales, ou encore l'égalité femme-homme.

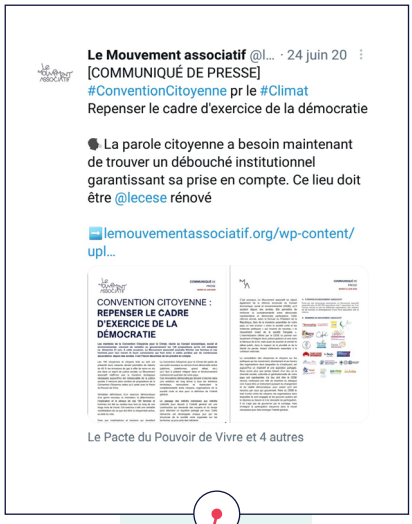

LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

En avril 2019, à la suite du Grand Débat National, le Président de la République décide d'organiser au CESE une Convention citoyenne pour le Climat (CCC), réunissant 150 citoyennes et citoyens tirés au sort chargés de formuler des « mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 ».

Cette Convention s'est tenue au sein du Palais d'Iéna d'octobre 2019 à juillet 2020, date à laquelle un rapport formulant 149 propositions a été publié.

Le CESE a été étroitement lié à l'organisation de cette CCC. Aux côtés de 6 autres membres du CESE, Marie-Claire Martel a représenté le groupe des associations au sein du comité de gouvernance de la CCC. Par la suite, elle a siégé au sein du groupe « Retour d'expérience » et animé la plénière dédié.

1
avis

et

1
suite d'avis

co-rapportés
par Marie Trellu-Kane
(groupe des associations)
et Olivier Mugnier
(groupe de la coopération) :

Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

22
déclarations

Dont

Agir pour un espace public égalitaire
+
Se donner un nouveau cap

Participation aux

3
commissions temporaires

ayant été mises en place
au cours de l'année :

Générations nouvelles : quelles promesses pour quel avenir ?
+
Stratégie de vaccination
+
Méthode d'analyse des controverses

Le Mouvement associatif dans les régions

p.45
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

p.46
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

p.47
BRETAGNE

p.48
CENTRE-VAL DE LOIRE

p.49
GRAND EST

p.50
HAUTS-DE-FRANCE

p.51
ÎLE-DE-FRANCE

p.52
LA RÉUNION

p.53
NORMANDIE

p.54
NOUVELLE-AQUITAINE

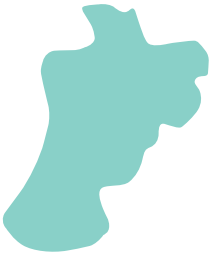

p.55
OCCITANIE

p.56
PAYS DE LA LOIRE

p.57
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

PRÉSIDENTE
Sylvie Rivol

12 **MEMBRES**
CADECS, CELAVAR, CRAJEP, CROS, COFAC, UNAT, URFOL, URIOPSS, GRAINE, GESRA, FRANE, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant

2 **SALARIÉES**

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE
Jeanne Baury

ZOOM ACTION COVID-19

La semaine **Ensemble, faire face à la crise**
partenariat entre associations et collectivités

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes a proposé 4 temps en visioconférence pour comprendre l'intérêt et la particularité du partenariat avec les associations en temps de crise, s'inspirer de l'expérience et du vécu des acteurs, identifier des leviers et des outils pour construire des partenariats durables et des territoires plus forts pour faire face à la crise, à destination des élus et personnels des collectivités de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, et des acteurs associatifs.

Environ 180 personnes ont pu suivre et participer aux temps en ligne autour de la thématique : élus, personnels de collectivités et acteurs associatifs.

Cette série de webinaires a été possible grâce au soutien pluriannuel de la DIRECCTE, de la DRDJSCS, de la Métropole de Lyon et de la Région.

MAIS AUSSI...

Démocratie et écomobilité

En perspective des élections municipales et dans le cadre du projet Démocratie & Territoires (financé par le FDVA 2019), Le Mouvement associatif AURA et Dromolib ont co-organisé une rencontre citoyenne le 6 février 2020 à Crest (26).

Cette rencontre a permis d'établir un plaidoyer, intitulé **« Démocratie et écomobilité »**, à destination des élus, sur 15 leviers à mettre en place pour un meilleur partenariat entre associations et collectivités locales.

Une communication renforcée au service de l'animation de réseau

Le Mouvement associatif AURA a procédé à la refonte du site pour suivre sa dynamique générale et renforcer sa communication, auprès des réseaux et en externe.

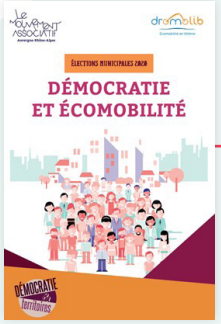

Les associations en Auvergne-Rhône-Alpes

180 000 ASSOCIATIONS

1700 000 BÉNÉVOLES

7 940 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

20 800 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

234 100 SALARIÉS

SOIT **9,6 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-aura.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PRÉSIDENTE
Marie-Pierre Cattet

6 **MEMBRES**
CRAJEP, Ligue de l'Enseignement, COFAC, Coordination Sud, URAF, France Bénévolat

COORDINATRICE RÉGIONALE
Estelle Jeannin

1 **SALARIÉE**

ZOOM ACTION COVID-19

Cellule de veille régionale

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté a été à l'initiative ainsi qu'à l'animation d'une cellule de veille régionale associative / ESS, regroupant les acteurs institutionnels (Etat, Région, Banque des Territoires) et le secteur associatif (CRESS, UDES, France Active, DLA Régional). Cette cellule a permis de faire remonter les problématiques associatives et d'ajuster les dispositifs d'aide mis en place en réponse à la crise sanitaire.

MAIS AUSSI...

Formation à l'application Bénévalibre

Bénévalibre est un logiciel libre de valorisation du Bénévolat. En 2020, plusieurs temps d'information et de formation à l'outil ont eu lieu auprès d'acteurs associatifs (associations locales et têtes de réseaux associatives) avec une animation partagée avec le CRAJEP BFC (à l'initiative du projet) - **bénévalibre.org**

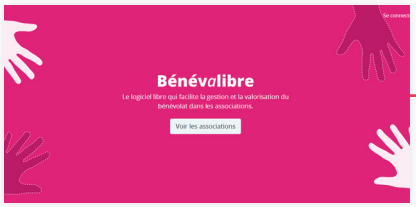

Bénévalibre
Valoriser l'engagement
benevalibre.org

Restructuration et renforcement de la visibilité du Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Ce travail s'est traduit notamment par l'embauche d'une coordinatrice régionale, par une présence plus accrue dans les lieux de représentation et par un élargissement du réseau.

Les associations en Bourgogne-Franche-Comté

62 000 ASSOCIATIONS

570 000 BÉNÉVOLES

2 410 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

6 730 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

78 300 SALARIÉS

SOIT **10,6 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +
lmabfc.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE BRETAGNE

PRÉSIDENTE
Catherine Latour

16 MEMBRES
URIOPSS, URAF, CRAJEP, La ligue de l'enseignement, CROS, Kevre Breizh, CELAVAR, UNAT, CORLAB, Coordination Environnement, Coordination Égalité-Droits des femmes, Collège territorial infra-régional *(Espace Associatif de Quimper, FEDE B - Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale - RESAM - Réseau d'Échanges et de Services aux Associations du pays de Morlaix)*

2 SALARIÉ.E.S

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
Yannik Bigouin

EN SAVOIR +
www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh

ZOOM ACTION COVID-19

Coopérer pour changer !

Le Mouvement associatif de Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne ont co-organisé la seconde édition des Assises régionales de la vie associative.

Pour maintenir l'évènement, il a été proposé en distanciel. Ainsi, les 7, 9 et 10 novembre, deux plénières, 15 ateliers et un webinaire ont rassemblé en ligne plus de 400 personnes en ligne sur les grands sujets du monde associatif : formation, observation, structuration des acteurs de l'accompagnement…

Ces trois journées d'Assises ont été l'occasion d'interroger et de témoigner, de différentes manières et à différents niveaux, sur 3 points :

- Quels sont les nouveaux modes d'engagement ?
- Quelles coopérations vertueuses construites ou à construire avec les collectivités locales ?
- Comment mieux organiser l'accompagnement de la vie associative ?

L'objectif ? Faire ***Bretagne associative ensemble***

www.assises-vieassociative.bzh

MAIS AUSSI…

Rézolutions numériques à Pontivy

Une journée Rézolutions numériques a été organisée le 2 octobre à Pontivy pour permettre aux 50 participants de s'approprier des outils numériques afin de faire vivre les associations en distanciel et mieux comprendre les nouveaux enjeux liés.

Rencontre entre acteurs de la recherche et associations

En lien avec le collège coopératif de Bretagne et l'université de Rennes II, cette demi-journée a rassemblé 60 personnes le 10 janvier. Elle fut les prémisses des Assises du tiers-secteur de la recherche, évènement co-organisé et qui a rassemblé 500 personnes le 30 novembre et le 1er décembre.

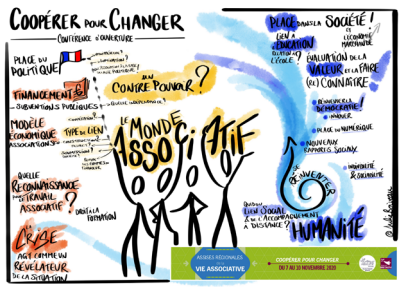

Les associations en Bretagne

75 000 ASSOCIATIONS

720 000 BÉNÉVOLES

3 250 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

9 160 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

98 400 SALARIÉS

SOIT **10,6 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF CENTRE-VAL DE LOIRE

PRÉSIDENT
François Millien

8 MEMBRES
CRAJEP, CROS,
France Nature Environnement,
La Ligue de l'enseignement,
UNAT, URAF, URIOPSS, CRIJ

7 SALARIÉ.E.S

DIRECTRICE
Gaëlle Payet

ZOOM ACTION COVID-19

Se lancer dans **la formation de bénévoles à distance !**

Un module de formation de formateurs, sous forme de classe virtuelle, a été organisé pour permettre aux organisateurs de formations des réseaux de se lancer dans la formation à distance et de maintenir l'accès à la formation aux bénévoles durant la période de crise.

Cette formation a été initiée par Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et co-animée avec 3 de nos réseaux membres (CROS, Ligue de l'Enseignement et URIOPSS).

Elle sera suivie en 2021 d'un parcours plus complet de 5 classes virtuelles de 2h, pour aller plus loin dans l'ingénierie pédagogique et la connaissance des outils numériques, en proposant aux stagiaires de créer une formation de bénévoles à distance sur la gouvernance participative.

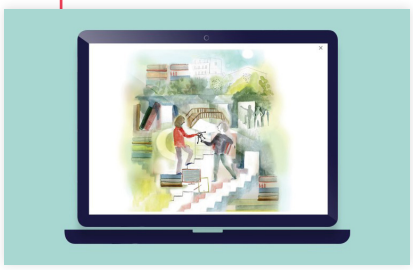

MAIS AUSSI...

« Le Piment dans l'assoc' »

Le concept initié en 2018 par Le Mouvement associatif, est aujourd'hui décliné en région. Il invite les citoyens à interagir, via un débat mouvant, autour de thématiques d'actualités, plutôt brûlantes. Ainsi, ce sont eux qui orientent les interventions des experts présents.

Le 11 février 2020, la thématique choisie pour ce premier évènement en Centre-Val-de-Loire était *« Les enjeux du numérique : poison ou antidote pour l'environnement ? »*.

Appui à la vie associative locale : Préfiguration en Centre-Val de Loire

L'appui aux associations est un enjeu important. Pourtant, certaines associations peinent à trouver une réponse de proximité et adaptée à leurs besoins, en raison d'un manque d'articulation entre une multitude d'acteurs et de dispositifs, et de disparités territoriales.

L'objectif est de rendre l'appui aux associations lisible, visible et accessible, par la construction d'un réseau multi-acteurs (collectivités, structures porteuses d'une mission de service public, réseaux associatifs, associations...).

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire est partenaire de l'Etat en région sur cette mesure.

Les associations en Centre-Val de Loire

55 000 ASSOCIATIONS

510 000 BÉNÉVOLES

2 160 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

6 260 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

62 800 SALARIÉS

SOIT **9,1 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-cvl.org

L'UNION DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS GRAND EST (UMAGE)

CO-PRÉSIDENTS
Thomas Dubois, Piero Calvisi et Alain Meyer

9 MEMBRES
Alsace Mouvement associatif, Lorraine Mouvement associatif, Mouvement associatif de Champagne-Ardenne, CROS, Ligue de l'enseignement, CRAJEP, URIOPSS, URAF, UNAT

6 SALARIÉ.E.S

COORDINATRICES
Alsace : Caroline Josseaume
Lorraine : Céline Marchand
Champagne-Ardenne : Maria Galland

EN SAVOIR +
www.lemouvementassociatif-grandest.org

ZOOM ACTION COVID-19

Le Programme RIVAGE à distance

Le programme RIVAGE (Réseau d'information sur la Vie associative en Grand Est) permet aux bénévoles et responsables associatifs d'accéder à des outils et événements, destinés à les accompagner dans la gestion quotidienne de leur association.

Les événements, accessibles gratuitement sur inscription, sont maintenus à distance :

- **Mise en place de RDV en visio** pour les associations dans les territoires.
- **Mise en ligne des informations** en lien avec la COVID utiles aux associations.
- **Informations et conseils en ligne** sur la poursuite de la vie associative à distance : outils numériques adaptés, organisation des AG à distance etc…
- En Lorraine, **accompagnement à la création du 1er emploi** dans les associations avec le soutien de la DIRECCTE Grand Est (39 structures associatives accompagnées et création de 11 emplois durables).

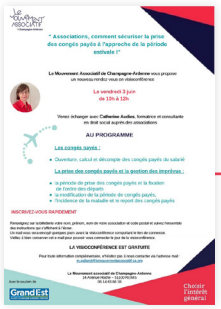

MAIS AUSSI…

3es Rencontres Régionales de la Vie Associative en Grand Est

Plus de 80 personnes se sont connectées le 7 novembre pour participer à la 3ème édition des Rencontres Régionales de la Vie associative en Grand Est dont l'objectif était de faire le point sur la situation des associations, le rôle sociétal qu'elles ont joué et continuent de jouer pendant la crise sanitaire et l'avenir incertain auquel elles doivent se préparer.

- Mise en place virtuelle de 4 ateliers participatifs animés par des représentants de la Fonda, Emmaüs France, Mouvement associatif, Hello asso…
- Présentation des initiatives associatives prises pendant le confinement : le drive associatif pour rompre l'isolement, des collectes alimentaires pour les étudiants en situation de précarité, le suivi et l'accompagnement des adhérents à distance…

Adaptation du programme de formation des bénévoles associatifs

Les modules traditionnellement proposés en présentiel dans les 10 départements du Grand Est ont été proposés en visio.

Certains thèmes ont été mis en place spécifiquement. Par exemple : *« COVID 19 : reprise d'activités, rédaction d'un protocole sanitaire »*.

Les associations en Grand Est

105 000 ASSOCIATIONS

1 150 000 BÉNÉVOLES

3 770 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

11 260 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

154 300 SALARIÉS

SOIT **10,3 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF HAUTS-DE-FRANCE

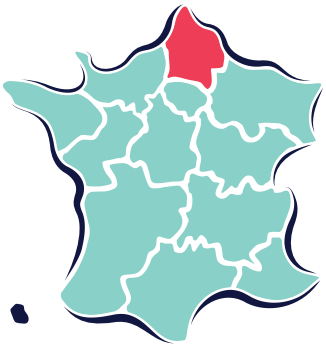

PRÉSIDENT
Francis Calcoen

13 MEMBRES
AROFESEP, COFAC, CRAJEP CROS, EPI, GRIEP, La ligue de l'enseignement, PICARDIE NATURE, UNAT, URACEN, URAF, URIOPSS, UROC

10 SALARIÉ.E.S

DIRECTRICE
Claire Bizet

ZOOM ACTION COVID-19

Assurer le bon lien entre les pouvoirs publics et le tissu associatif régional

Le Mouvement associatif Hauts-de-France a adapté ses actions pour mieux accompagner les associations pendant la crise. Entre autres choses, il a :

- **Mis en place un espace dédié sur son site internet** synthétisant l'ensemble des informations utiles aux associations pour faire face à la crise.
- Diffusé chaque semaine une **newsletter spécifique** aux PIVA (points d'information vie associative).
- Réalisé une **vidéo rendant hommage à tous les acteurs associatifs** et mettant en lumière la mobilisation des associations dans le cadre de la crise du COVID.
- **Participé aux cellules de crise** dédiées à l'ESS et à la vie associative.

MAIS AUSSI...

Former au plaidoyer

Afin de soutenir ses membres dans leurs démarches de plaidoyer et de renforcer leurs compétences en la matière, Le Mouvement associatif Hauts-de-France a organisé deux formations Plaidoyer : la première axée sur les techniques, méthodes et outils de plaidoyer et la seconde sur la communication médias.

Mission Recherche et Développement

Le Mouvement associatif Hauts-de-France et l'Institut Français du Monde Associatif expérimentent la création d'un programme de recherche régional sur le fait associatif pour valoriser la contribution du monde associatif à la société et la démocratie mais aussi renforcer le secteur par la connaissance.

Les associations en Hauts-de-France

107 000 ASSOCIATIONS

1 020 000 BÉNÉVOLES

4 370 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

11 100 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

172 400 SALARIÉS

SOIT **11,2 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

www.lmahdf.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ÎLE-DE-FRANCE

PRÉSIDENT
François Henrion

10 MEMBRES
CADECSIF, COFACRIF, CRAJEP, CROSIF, CTRC, FONDA, GRAINE, Ligue de l'Enseignement, UNAT, URIOPSS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Robert Turgis

ZOOM ACTION COVID-19

Enquêtes #COVID 19 : Où en sont les associations d'Île-de-France ?

Au cours de premier semestre le Mouvement associatif d'Île-de-France a relayé les deux enquêtes nationales du Mouvement associatif auprès des membres mais également des associations franciliennes pour mieux connaître leur situation en cette période de pandémie.

Comme d'autres Mouvements associatifs régionaux, en lien avec un taux de réponse conséquent, le Mouvement associatif d'Île-de-France a souhaité analyser plus en profondeur la réalité des situations traversées par les acteurs associatifs franciliens au plus près des territoires, en particulier dans les quartiers politiques de la ville. Autant d'éléments précieux pour contribuer à l'accompagnement des acteurs associatifs.

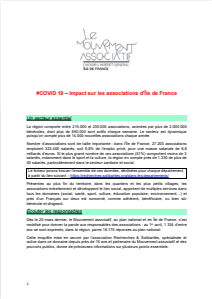

#COVID 19 – Impact sur les associations d'Ile de France

MAIS AUSSI...

Place aux associations

Le Mouvement associatif d'Île-de-France a participé à l'initiative « *Place aux associations* » organisée par le bailleur social ICF Habitat la sablière. Initialement, il s'agissait d'une journée d'échanges, de réflexions et de rencontres pour mettre en lumière la diversité et la richesse des projets associatifs en lien avec le parc d'ICF Habitat la sablière. La situation sanitaire ayant conduit à revoir le format, la journée s'est faite en distanciel.

Le Mouvement associatif d'Île-de-France est intervenu via une vidéo pour présenter les réalités, les enjeux et les attentes de la vie associative en Île-de-France, se basant sur les résultats des enquêtes, et pour tracer quelques pistes d'améliorations possibles dans la relation partenariale bailleurs/associations.

Les associations en Île-de-France

230 000 ASSOCIATIONS

2 150 000 BÉNÉVOLES

13 330 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

27 100 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

326 300 SALARIÉS

SOIT **6,7 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

@Mouv_Asso_IdF

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RÉUNION

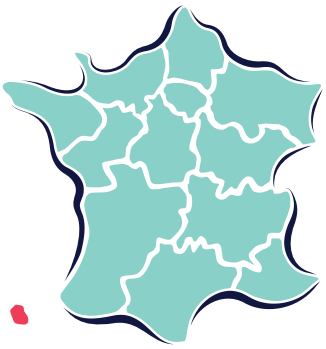

PRÉSIDENT
Jean-François Beaulieu

5 MEMBRES
CROS,
La ligue de l'enseignement,
UDAF, CRAJEP, URIOPSS

ZOOM ACTION COVID-19

Kaz Asso ek zot

Face au nombre d'annonces gouvernementales, lors du confinement, sur les soutiens et leurs critères d'éligibilité et leur manque de lisibilité pour les petites associations, Le Mouvement associatif de La Réunion a activé le concept *« Kaz Asso ek zot »*. Animé par le CRAJEP et La ligue de l'enseignement, ce collectif a pu fédérer plusieurs partenaires œuvrant dans le champ de soutien de la vie associative.

Ainsi, dès le 20 mars, chaque jeudi du premier confinement, un webinaire thématique ou atelier numérique a été proposé, réunissant jusqu'à 130 participants. Parmi les thèmes abordés :

- **Activité partielle**
- **Prêts & Subventions**
- **Organiser son CA / son AG**
- **Les outils numériques pour son association**
- **Activité culturelle en période de confinement**
- **Activité sportive en période de confinement**
- **Les jeunes et le confinement**
- **L'après-confinement**

MAIS AUSSI...

Lobbying et plaidoyer auprès des instances régionales

En collaboration avec la CRESS, Le Mouvement associatif de La Réunion a mené un travail de veille et de traduction des textes liés à la situation sanitaire et au plan de relance. Plusieurs courriers co-signés avec la CRESS ont été émis en direction des services de l'État, des collectivités territoriales et de la fédération des banques afin de lever des freins et d'obtenir les modalités d'application locales.

Animation d'un groupe sectoriel cohésion sociale et vie associative

Sur demande du Préfet 8 groupes de travail sectoriels ont été constitués, afin de faire un état des lieux et des propositions en réponse aux problématiques générées par la crise sanitaire.

Le Mouvement associatif de la Réunion s'est impliqué au sein du groupe cohésion sociale et vie associative. Par ce biais, il a su plaider la cause des associations le 18 août face au ministre des Outre-Mer Sébastien Lecornu. Il s'était notamment appuyé sur les chiffres de l'enquête CRESS/Mouvement associatif de la Réunion sur l'impact COVID-19, publiée le 21 juillet 2020.

Les associations à La Réunion

15 000 ASSOCIATIONS

137 000 BÉNÉVOLES

1 000 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

1 600 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

17 300 SALARIÉS

SOIT **10,8 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

reunion@lemouvementassociatif.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE NORMANDIE

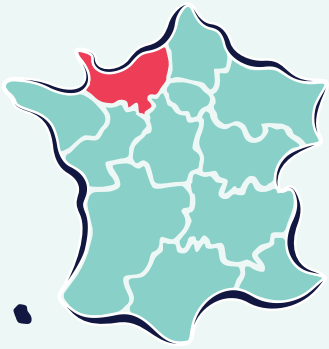

PRÉSIDENT
Michel Horn

10 MEMBRES
Coordination Environnement (GRAPE, GRAINE), Ligue de l'Enseignement, URIOPSS, Coordination JDH Citoyens et Justice, L'ESPER, CRAJEP, UNAT, CROS, Familles rurales, URAF

1 SALARIÉE

CHARGÉE DE MISSION
Belgin Leguede

ZOOM ACTION COVID-19

Participation aux cellules de coordination

Le Mouvement associatif de Normandie s'est employé à rester actif pendant toute cette période afin d'apporter son soutien aux associations normandes.

Le Mouvement associatif de Normandie a participé à différentes cellules de coordination autour du COVID.

- **10 réunions avec les services de l'État en Région :** remontées régionales hebdomadaires, expression des besoins associatifs et actualisation des mesures mises en place.
- **8 Conférences des régions :** échanges avec les autres Mouvements associatifs. Ces visios nationales ont permis de coordonner les enquêtes, de mutualiser des démarches de communication et d'enrichir le plaidoyer national.

En outre, de par son rôle de porte-voix des associations normandes, Le Mouvement associatif de Normandie a fait entendre par voie de presse l'impact des confinements successifs sur la vie associative normande.

MAIS AUSSI...

Le Pacte du Pouvoir de Vivre en Normandie

La sixième étape du Tour de France du Pacte du Pouvoir de Vivre s'est tenue à Cormelles-le-Royal, près de Caen, mardi 28 janvier 2020 et a réuni une centaine de personnes issues du milieu syndical, associatif, mutualiste et politique.

Jacques Lethuillier, Président de la Mutualité Française Normandie, Marylise Léon, Secrétaire Générale adjointe de la CFDT, Michel Dubromel, Président de France Nature Environnement et Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif, y ont présenté les 66 propositions issues du travail collectif du Pacte.

LA MANCHE LIBRE

Société. Quel avenir pour les associations de loisir normandes ?

Association. Entre deux confinements, le milieu associatif normand souffle. Si certaines se battent, d'autres craignent de devoir tout arrêter.

Publié le 01/12/2020 à 13h00

Chez eu Vouzon, un rodéo de danse malgré le Covid-19, tout en respectant le port du masque et le lavage des mains régulier.

"Ce nouveau confinement, c'est une très mauvaise affaire pour les associations normandes", souffle, déplié, Philippe Clément, du Mouvement associatif. Toutes sont plus ou moins touchées par la crise depuis le mois de mars, à différentes échelles. Les associations culturelles, de tourisme ou d'action sociale, et d'environnement sont très affectées, mais les loisirs souffrent eux aussi.

Les associations en Normandie

63 000 ASSOCIATIONS

570 000 BÉNÉVOLES

2 510 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

7 200 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

84 700 SALARIÉS

SOIT **9,6 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-normandie.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE

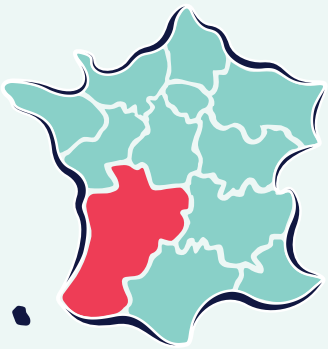

PRÉSIDENT
Pierre-Yves Boutin

18 MEMBRES
CRAJEP, CROS, COFAC, FNE, GRAINE, La Ligue de l'Enseignement, RADSI, RIM, UNAT, URAF, URIOPSS, CEDD, LDH, FRALA, FRANA, RAHMI, La Fonda Sud-Ouest, Passerelles & Compétences

2 SALARIÉES

COORDINATRICE RÉGIONALE
Amandine Meyran

ZOOM ACTION COVID-19

Porter la voix des associations pendant la crise

Dès le 16 mars, le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine s'est rapproché de ses réseaux membres et des partenaires publics. Dans les jours qui suivent, 3 niveaux de coordination se sont mis en place. Le groupe de travail vie associative réunissant services de la DRDJSCS, Conseil Régional et le Mouvement associatif a permis de faire un point mensuel sur la situation des associations et sur l'accompagnement pouvant être apporté via les différents dispositifs déployés sur le territoire.

MAIS AUSSI...

Portail régional de formation des bénévoles

Depuis le 17 novembre, les bénévoles de Nouvelle-Aquitaine peuvent trouver sur le portail régional toutes les formations près de chez eux ou en ligne, proposées par les associations, l'État et les collectivités territoriales de la région. 151 formations ont déjà été mises en ligne par 42 associations et collectivités répertoriées.

Préfiguration d'un réseau d'appui à la vie associative locale

Pour permettre aux associations de trouver toutes les réponses à leurs questions au plus près de chez elles, le Mouvement associatif et les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine expérimentent la mise en réseau d'acteurs au service de l'information et de l'accompagnement des associations.

Les associations en Nouvelle-Aquitaine

140 000 ASSOCIATIONS

1 300 000 BÉNÉVOLES

6 190 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

15 140 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

160 500 SALARIÉS

SOIT **9,8 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF OCCITANIE

PRÉSIDENTE
Claudine Perie

14 MEMBRES

ARRA, BGE, CORERPA, CRAJEP, CROS, CROSI, Fédération des acteurs de la solidarité, FNE, GRAINE, La Ligue de l'Enseignement, UR-CIDFF, UNAT, URAF, URIOPSS

8 SALARIÉ.E.S

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
Erwann Favre

ZOOM ACTION COVID-19

Cellule Régionale de Veille Vie Associative

La Cellule Régionale de Veille Vie Associative est une instance mise en place pour alerter, échanger, trouver des réponses et alimenter l'ensemble des partenaires associatifs sur la réalité traversée par les associations depuis le démarrage de la crise. Celle-ci associe la DRJSCS, le SGAR, la DIRECCTE, la Région, le Mouvement Associatif Occitanie et 3 de ses réseaux particulièrement touchés (CRAJEP, CROS et UNAT). Cette Cellule Régionale de Veille a notamment impulsé :

> La conception d'un document partagé regroupant les aides et outils à destination des associations dont l'initiative a été reprise par le niveau national et d'autres régions. Ce document est alimenté par Le Mouvement Associatif Occitanie, La Région Occitanie et l'État en région.

> L'organisation de webinaires départementaux à destination des acteurs de l'accompagnement mobilisant collectivités locales et territoriales, État en département et acteurs de l'accompagnement des associations, le tout animé par Le Mouvement Associatif Occitanie.

MAIS AUSSI...

AssoConsult

Impulsé par Toulouse Métropole et Le Mouvement associatif Occitanie, AssoConsult a pour ambition d'aider les associations à prendre les meilleures décisions possibles dans cette période inédite grâce à des réponses adaptées aux circonstances et sécurisées avec l'appui de professionnels certifiés.

Les associations et la Région Occitanie construisent les territoires de demain

À l'initiative de la Région et du Mouvement associatif Occitanie, cette journée en date du 22 janvier a réuni plus de 150 associations. Elle a donné lieu à des échanges constructifs entre la Région et les associations du territoire de l'Hérault agissant dans les QPV autour de 3 thématiques : Culture / Sport / Insertion-Emploi. Cela a permis d'identifier des points de progrès des actions sectorielles mises en œuvre par la Région.

Les associations en Occitanie

150 000 ASSOCIATIONS

1 500 000 BÉNÉVOLES

7 130 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

15 600 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **10,9 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

168 000 SALARIÉS

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-occitanie.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF PAYS DE LA LOIRE

PRÉSIDENT
Alain Forest

11 MEMBRES
CRAJEP, CROS, UNAT, URAF, URIOPSS, France Bénévolat, Ligue de l'enseignement, FNE, Fédération des acteurs de la solidarité, FRAP, COORACE

2 SALARIÉES

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE
Alice Dupin

ZOOM ACTION COVID-19

Distribution de masques pour les petites associations

Le Mouvement associatif Pays de la Loire a organisé, avec l'appui d'associations relais sur les départements, la répartition et la distribution de + de 20 000 masques jetables et en tissu donnés par la Région pour les petites associations, en priorité pour les bénévoles dirigeants et les salariés.

+ de 800 associations ont été concernées par cette initiative.

MAIS AUSSI...

Expérimentation d'une plateforme vidéo libre et 100 % associative

Le Mouvement associatif Pays de la Loire et les membres de son groupe numérique ont souhaité accompagner les réseaux associatifs ligériens à faire *« un pas de côté »* dans leurs pratiques numériques en proposant une alternative libre et décentralisée aux grandes plateformes d'hébergement de vidéos. Dans ce cadre, un logiciel libre (Peertube) a été choisi pour diffuser les vidéos et a été installé sur un serveur situé en Mayenne, solution écologique et responsable (appartenant au collectif CHATONS).

7 Réseaux sont impliqués dans la démarche.

Webinaire « Duo Commune et association »

Le Mouvement associatif Pays de la Loire a animé le 7 décembre, un temps d'échange, à destination d'élu.e.s et d'agents municipaux en charge de la vie associative. Le webinaire a été l'occasion d'échanger sur le contexte de crise et de diffuser le *« kit asso de l'élu.e »* développé nationalement après les élections municipales. Une vingtaine de participants étaient présents dont plus de 60 % d'élu.e.s.

Les associations en Pays de la Loire

85 000 ASSOCIATIONS

750 000 BÉNÉVOLES

3 380 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

11 000 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

116 500 SALARIÉS

SOIT **9,9 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-pdl.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF SUD PACA

PRÉSIDENT
Yannick Gallien

41 MEMBRES
ADL, ADPEP13 Pupilles Enseignement Publlic, AFEV, AFOCAL, AIL 13, La ligue de l'enseignement, ALF, AROEVEN, APF, CADECS, CEMEA, Compagnons Bâtisseurs, CORAC, CRIJ, CROS, Culture et Liberté, EEDF, École des Parents, FR Maisons Familiales et Rurales, FRANCAS, FNE, FRMJC, FSGT, GRAINE, IFAC, Inter Asso Avignon, JPA, Leo Lagrange Méditerranée, Loisirs Provence Méditerranée, Pays d'Aix Association, Peuple & Culture, Relais int. Jeunes Clairvallon, Scouts-Guides de France, Tête de l'Art - UFCV, UNAT, Union Régionale des Fédérations des Centres Sociaux, URAF, URFOL, URHAJ, URIOPSS - VTF

4 SALARIÉES

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE
Sandra Castebrunet

EN SAVOIR +
www.lemouvementassociatif-sudpaca.org

ZOOM ACTION COVID-19

Relais des mesures d'urgence

Le Mouvement associatif Sud PACA s'est employé, dès le début de la crise sanitaire, à informer les associations du territoire des aides possibles. Il s'est fait le relais, sur la base du dispositif national du Mouvement associatif, de l'ensemble des mesures gouvernementales, ainsi que du plan d'urgence de la Région Sud, en l'occurrence le Fonds ESS'OR

En soutien de la CRESS, Il a également joué un rôle de conseil en montage de dossier et en stratégie de démarche financière adaptée, pour mieux accompagner les associations face à la crise. Il s'est également mis en position de pouvoir répondre aux questions et interrogations des acteurs associatifs.

MAIS AUSSI...

Lancement du 1er « Rencard alternance » de la Région

Le Mouvement associatif Sud PACA a fortement contribué, avec l'appui et la dynamique de l'ensemble de ses partenaires, à la concrétisation de l'ouverture de nouvelles formations, en multipliant les réunions pour le sourcing à la fois des jeunes et des demandeurs d'emploi et des associations employeuses.

Maison régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Mouvement associatif Sud PACA a participé à la création de la Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, en tant que partenaire, aux côtés de la CRESS et l'UDES.

Les associations en Provence-Alpes-Côtes-d'Azur

120 000 ASSOCIATIONS

1 130 000 BÉNÉVOLES

5 820 NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2020

11 900 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

132 000 SALARIÉS

SOIT **9,2 %** DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

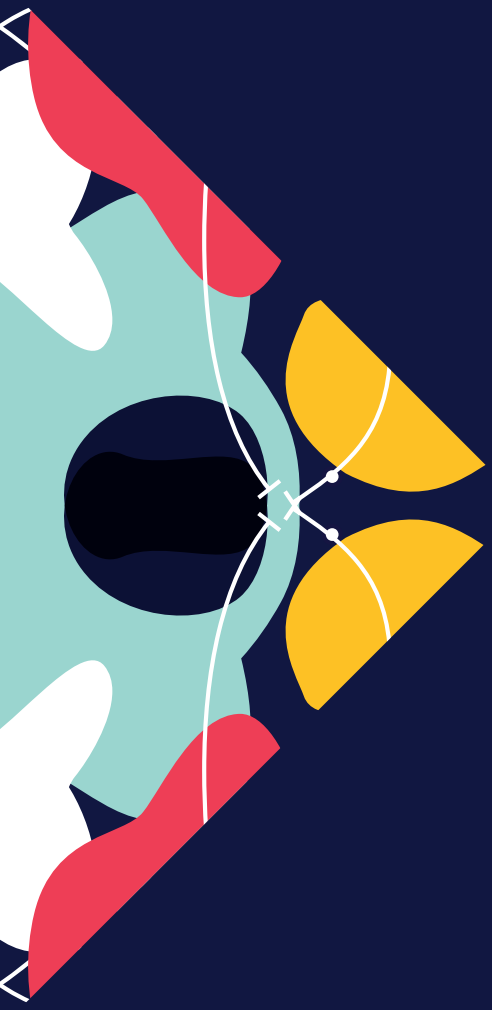

5 RENDRE VISIBLE L'ACTION ASSOCIATIVE

"Notre pays compte 1.5 millions d'associations qui mobilisent jusqu'à 20 millions de bénévoles et emploient plus de 1.8 million de salariés, 4% du PIB. C'est massif. Le processus de création associative demeure très dynamique avec un ratio d'environ 70 000 nouvelles associations par an. Tenant compte du fait que cela ne prend pas en compte toutes les associations informelles non déclarées, nous pouvons dire que le fait associatif et l'engagement citoyen se portent bien dans notre pays. L'envie de s'engager, et de le faire dans des entreprises collectives dans un but autre que la lucrativité, dénote d'une réelle dynamique citoyenne et conforte la modernité de la loi 1901 et de son premier article."

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif

Droit de Cité ! 31 janvier 2020

60
La Com' en chiffres
62
Les 12 AssosInfos de 2020
66
La playlist vidéo 2020

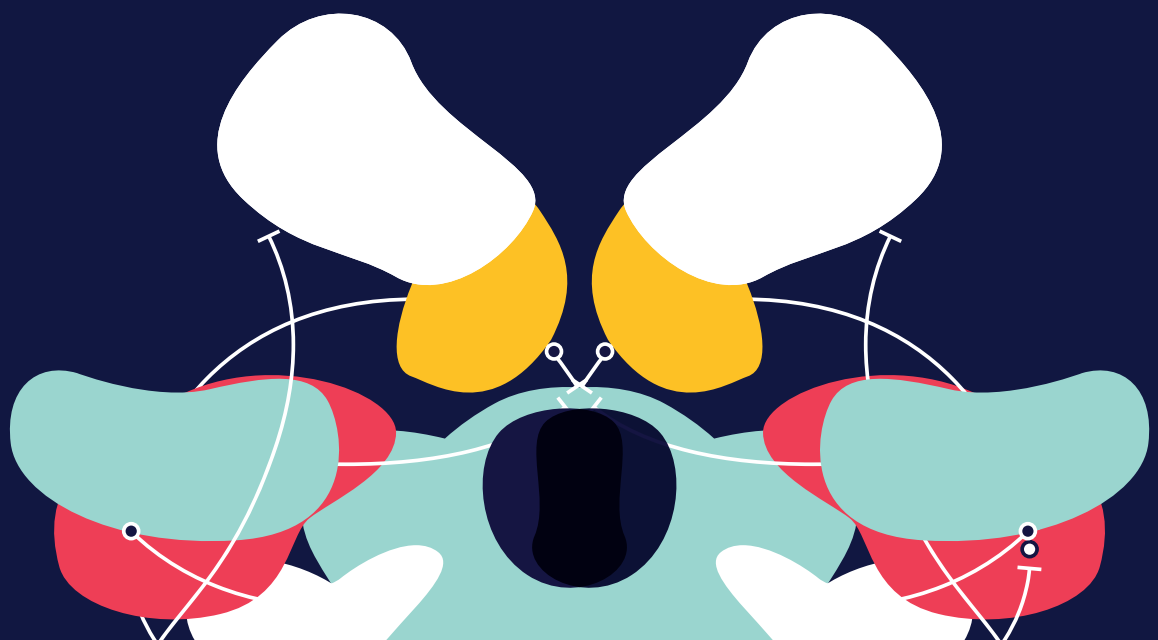

5 RENDRE VISIBLE L'ACTION ASSOCIATIVE

LA COM' EN CHIFFRES

4
publications

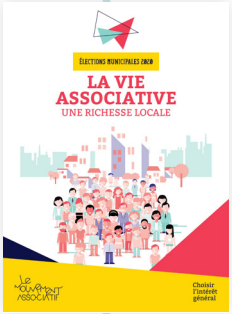

10
newsletters
&
bulletins
infos-membres

8
communiqués
de presse

428
retombées
presse

1
outil
en ligne

L'inclusiscore

WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG

99 499
visiteurs en 2020

10 996	8 487	4 663	23 631
abonnés			vues

12 événements

1 grande journée

31 janvier
Droit de Cité !
Être citoyen.ne aujourd'hui ?

2 webinaires

16 juin
S'approprier les règles relatives aux subventions pendant la crise

4 décembre
Les assos au défi de l'inclusion !

1 réunion d'information

4 février
Passer le cap : Outils et leviers pour les associations en difficulté

2 temps d'échanges réservés aux membres

5 octobre
Regards croisés sur le SNU

3 décembre
Dialogue avec Olivia Grégoire

1 piment dans l'assoc'

11 février
en Centre-Val-de-Loire

Les enjeux du numérique : poison ou antidote pour l'environnement ?

4 rendez-vous rézolutions numériques

27 février
Rézolutions numériques Hauts de France

12 mai
Rézolutions numériques Centre-Val-de-Loire

18 juin
Webinaire sur les ressources

2 octobre
Rézolutions numériques Pontivy

LES 12 ASSOSINFOS DE 2020

1

L'importance des associations dans la vie des Français

LES ASSOCIATIONS SONT AU CŒUR DE LA VIE DES CITOYENS

France Bleu
Frédérique Pfrunder, invitée de la matinale.

... Frédérique Pfrunder, la déléguée générale du Mouvement associatif qui représente près d'une association sur deux en France, était l'invitée de France Bleu Paris ce vendredi matin. Elle a commenté les résultats d'une enquête Ifop réalisée durant le mois de janvier.

On y apprend que neuf Français sur dix considèrent les associations comme des acteurs importants de la vie locale et du dynamisme du territoire. *« Les associations sont créatrices de lien social, de cohésion, souligne Frédérique Pfrunder. Elles agissent notamment dans le domaine du sport, des loisirs, de l'aide aux plus démunis. »*

Selon le sondage, près d'un Français sur trois cite également les associations et leurs bénévoles comme les personnes-clés sur qui compter sur son territoire.

Selon le Mouvement associatif, on dénombre 65 000 associations à Paris, et 550 000 bénévoles. *« Tout le monde s'engage,* insiste Frédérique Pfrunder. *On parle un peu plus des seniors mais les jeunes s'engagent de plus en plus, ils ont une forte envie d'engagement. »*

Même si le nombre de bénévoles continue d'augmenter, la baisse des dotations de l'État *« peut susciter une forme de découragement, ou l'impression d'un manque de reconnaissance »*...

2

Retour sur Droit de Cité !

RETROUVER L'ESPOIR DANS LE PARTAGE D'UNE VISION COMMUNE D'UNE AUTRE ÉCONOMIE

Le Miroir social
Compte-rendu personnel de Jean-Louis Cabrespines

... Tout le monde associatif a répondu présent fin janvier dernier à la Cité Universitaire, à l'occasion de Droit de Cité. Si besoin était, il est venu montrer et démontrer combien la vie associative était une composante essentielle de la vie du territoire et des politiques publiques.

La dérive économiste nous l'avait fait oublier, le retour du partage d'idées, des valeurs républicaines et de la solidarité nous redonne les moyens de repartir dans nos régions avec la conviction qu'il existe encore des possibilités de raisonner autrement et de pleinement jouer le rôle de « fabrique du citoyen » que les associations ne devraient jamais avoir oublié...

Les propos de Philippe Jahshan à cette occasion ont été de ceux qui donnent envie de poursuivre notre engagement, tout en gardant une vigilance accrue face aux atteintes que subissent bien des associations alors que leur rôle semble plus que jamais nécessaire. Il a souligné l'importance du déploiement d'une politique de soutien de la vie associative alors que la logique financière domine.

Ce premier souffle a été suivi d'une intervention remarquable de Roger Sue (sociologue, administrateur de la Fonda et du Mouvement associatif). Avec détermination, celui-ci a su nous rappeler que l'association crée la citoyenneté, elle en est la première borne, mais qu'il y a malaise dans la citoyenneté car certains troqueraient la citoyenneté par l'identité...

3

Les limites de l'hybridation des ressources

ASSOCIATIONS : L'INÉVITABLE VIRAGE LUCRATIF ?

France Inter
Zoom de la rédaction

... À Saint-Denis, l'association d'alphabétisation *« Les femmes des Francmoisins »* a failli mettre la clé sous la porte il y a un an et demi.

Sa présidente Hajera Lakehal est plutôt sceptique : *« Dans notre parcours, ce type de questions on se l'est posé, notamment avec un restaurant associatif, qui était lui-même un projet associatif, qui permettait à ces femmes de pouvoir travailler et créer une entreprise. On n'arrivait pas à réinvestir suffisamment de bénéfices pour réinvestir cela dans le travail de l'association, c'est un leurre, c'est un leurre. Et on est toujours en train de nous dire : "Si vous n'avez pas d'argent, c'est votre faute" ».*

Autant d'injonctions directes ou indirectes qui inquiètent aussi Philippe Jahshan le président du Mouvement associatif. La part des financements publics dans l'activité du secteur est tombée à 20 %, et tout cela n'est pas anodin selon lui : *« C'est une question de société : à quoi sert le financement public, à quoi doivent servir les impôts ? Je crains qu'on ne donne pas suffisamment d'attention aux conséquences que cela peut produire sur la société. »*

Parmi les pistes de mesures sur la table du gouvernement : de nouvelles règles d'imposition des activités lucratives dans les associations, et la création de nouveaux pactes locaux de mécénat. Alors que le secteur réclame aujourd'hui, avant toute autre chose, une reconnaissance de ses spécificités et de son rôle dans le tissage du lien social...

4

Coresponsabilité dans les politiques publiques

FRANCHIR UN CAP AVEC LES ÉLUS

L'Humanité
Interview de Philippe Jahshan

... Les réseaux de l'économie sociale et solidaire, singulièrement ceux des associations, se sont fortement mobilisés auprès des listes candidates. Pourquoi ces élections revêtent-elles une telle importance ?

« Le niveau local est le premier échelon de dialogue des associations avec les pouvoirs publics et les communes sont les premiers financeurs du tissu associatif. Mais ces élections dépassent ce cadre. Le mouvement des gilets jaunes ou les conclusions du grand débat ont mis en lumière la forte demande de proximité des Français, le besoin de réinvestissement des services publics comme des services d'intérêt général portés par le tissu associatif ».

Les élus locaux sont-ils à l'écoute des associations ?

« Nous voulons franchir un cap dans nos relations trop souvent descendantes avec les élus locaux, pour passer du lien donneur d'ordre à prestataire ou financeur à demandeur, à une coresponsabilité dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Il ne s'agit pas de confondre les rôles. Mais les associations sont fondées par des gens qui prennent en main l'action publique, notamment là où les services publics ont disparu. Les futurs élus devraient penser de façon plus participative, par une coélaboration et une coévaluation des actions. »...

5

Municipales

NE PAS CHOISIR ENTRE SOCIAL ET ÉCOLOGIE

L'Humanité
Tribune du Pacte du Pouvoir de Vivre, cosignée par Le Mouvement associatif

... Notre ambition est de bâtir un cadre commun protégeant notre avenir et celui des générations futures, de remettre l'exigence de justice sociale et l'environnement au cœur de l'économie, de cesser de faire du court terme l'alpha et l'oméga de nos politiques publiques et de partager le pouvoir pour que chacun puisse prendre sa part dans la transformation de nos vies et de notre quotidien. Depuis un an, nous agissons pour réorienter les politiques nationales (choix budgétaires et fiscaux, priorité des dispositifs publics...) qui sont déterminantes face aux nombreux défis auxquels nous sommes confrontés.

À l'occasion d'un tour de France qui nous a menés dans 9 villes et s'achève ce 5 mars 2020 à Paris, nous avons rencontré des milliers de citoyen.ne.s qui ont montré une très forte détermination à agir pour que les questions démocratiques, environnementales et sociales soient mises au cœur des décisions publiques. Il nous faut désormais passer à la vitesse supérieure en faisant des élections municipales à venir une étape décisive du changement qui s'impose. Car une chose est certaine : le temps presse. Les maires ne peuvent pas tout. Mais une grande partie des solutions à la crise sociale, écologique et démocratique se trouve à l'échelle locale, formidable terrain du pouvoir d'agir. Les 6 prochaines années sont décisives...

6

Arrêt des actions associatives

CONFINEMENT : LES ASSOCIATIONS VEULENT PRÉSERVER LE LIEN SOCIAL

Associations mode d'emploi
Article

... L'état d'urgence sanitaire décidé par le gouvernement suite à l'épidémie de Covid-19 a fait basculer notre vie sociale. Les associations sont doublement impactées : par l'interdiction des manifestations qui peut mettre en danger leur équilibre financier mais également dans leurs activités, notamment dans le secteur de la solidarité pourtant si important en cette période.

Arrêté, suspendu, reporté, annulé, supprimé... Voici donc le nouveau vocabulaire qui s'applique aux manifestations sportives ou culturelles, aux concerts et festivals, aux réunions, aux maraudes et aux milliers d'autres occasions de rencontres et d'échanges qui font le quotidien des associations. Depuis le 17 mars, finies toutes les possibilités de rencontres associatives, même à quelques personnes. Stand-by général.

Quel sera l'impact ? C'est pour répondre à cette question que Le Mouvement associatif, avec l'appui de Recherches & Solidarités, a dès le 20 mars lancé une enquête qui tente d'identifier tous les effets du confinement, autant sur la situation économique que sur l'activité...

LES 12 ASSOSINFOS DE 2020

SUITE

7

COVID 19 : Quels impacts pour les associations ?

CORONAVIRUS : LES DEUX TIERS DES ASSOCIATIONS SONT À L'ARRÊT

Les Échos
Article

...Les entreprises privées ne sont pas les seules à subir de plein fouet la crise du coronavirus. Les associations accusent elles aussi le choc. Une enquête du Mouvement associatif dévoilée en exclusivité par « *Les Échos* » en dit long sur le séisme qu'elles vivent avec le confinement...

Le maintien des partenariats financiers et l'accès à des facilités de trésorerie sont les priorités les plus citées dans l'enquête, a fortiori par les associations ayant du personnel.

L'étude souligne à cet égard l'enjeu de l'utilisation des dispositifs d'aide des pouvoirs publics. S'il s'est amplifié, des difficultés persistent, regrette Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif, qui représente près de 700 000 associations. *Dans certaines régions, les associations se voient refuser le chômage partiel et l'accès aux prêts garantis ne couvre pas les subventions alors que leur versement est désormais incertain*, explique-t-elle.

Le Mouvement associatif défend la création d'un « *fonds de soutien structurel* » pour permettre aux associations de faire face, alors que « *s'annonce très probablement une baisse des dons ou leur réorientation - vers des causes nécessaires mais qui vont fragiliser certains acteurs - et que des incertitudes pèsent sur les perspectives du mécénat* »...

8

L'envie d'agir ensemble face à la crise

« JAMAIS ON N'AVAIT VU UN TEL ENGAGEMENT »

Le Monde
Récit

...« *En trois semaines, nous avons reçu 3 000 nouvelles propositions de bénévolat. Et alors que d'habitude, nous avons soit des retraités, soit des gens très jeunes, là, nous avons toute une nouvelle catégorie d'actifs qui nous rejoignent* », raconte Jean-Christophe Combe, directeur de la Croix-Rouge française. Au Secours populaire, on enregistre une hausse de 10 % du nombre de bénévoles en un mois, avec aussi de nouveaux profils, qui, sur le terrain, prennent le relais des plus de 70 ans, confinés chez eux.

« *Jamais on n'avait vu un tel engagement, si fort et si rapide* », se félicite-t-on au cabinet de Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation et de la jeunesse, qui pilote la plate-forme *Jeveuxaider*. Depuis le confinement, ce site de la « *réserve civique* » revendique 275 000 participants : parmi eux, 80 000 volontaires seraient d'ores et déjà en mission dans 3 000 structures.

Dans le même temps, la crise a agi comme un révélateur des inégalités, devenues brutalement plus visibles. « *Les gens ont envie d'agir car la crise accentue la conscience des fractures sociales, résidentielles et numériques* », estime Marie Cohen-Skalli, directrice d'Emmaüs Connect. Sa structure gère la distribution de 20 000 téléphones donnés par SFR, et elle a lancé un appel à des dons d'ordinateurs, pour les familles qui assurent l'école à la maison. « Même entre associations, il y a une entente qu'il n'y a jamais eue avant. Avec l'urgence, on lance des choses même si ce n'est pas parfait, on avance comme jamais. »...

9

Relations associations / collectivités

LE SECTEUR ASSOCIATIF FACE À LA CRISE DU COVID19

RTES
Entretien avec Alain Forest

...*Quelles relations avec les collectivités locales observez-vous ?*

Les premiers chiffres de notre étude montraient que seulement 5 % des responsables associatifs avaient déposé des dossiers pour des aides d'urgence mises en place par les collectivités. Aujourd'hui, on peut dire qu'environ 1/4 des responsables associatifs connaissent les mesures prises dans leur territoire.

Ces chiffres assez faibles peuvent s'expliquer par le fait que les dirigeants associatifs étaient d'abord occupés à gérer la mise en place des mesures sanitaires pour leurs publics, bénévoles et employés. Ils ont ensuite dû assurer le versement des salaires, et commencent aujourd'hui, dans la 2e phase de cette crise, à étudier les soutiens existants de collectivités locales.

Je remarque par ailleurs que certaines collectivités ont anticipé le versement des subventions et l'État le versement des crédits du FDVA. J'observe que la complémentarité entre les mesures de l'État et celles des collectivités est en train de s'affiner pour qu'il n'y ait pas de « *trous dans la raquette* » et pour éviter les arrêts d'activité.

Plus généralement, on constate une collaboration plus étroite entre les administrations d'État, les responsables de collectivités territoriales et les responsables associatifs, avec moins de blocages politiques, une évolution des postures, un état d'esprit plus ouvert dans l'urgence de la réponse à la crise, et des relations plus directes et chaleureuses...

10
Encourager la reprise associative

30 000 ASSOCIATIONS MENACÉES DE DISPARITION À CAUSE DU COVID-19

Europe 1
Interview de Frédérique Pfrunder

... Entre difficultés financières et perte d'adhérents, les associations, fragilisées par la crise du coronavirus, s'attendent à une rentrée très difficile. Au micro d'Europe 1, Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif, en appelle donc au soutien du gouvernement et de la population.

Les acteurs du monde associatif tirent la sonnette d'alarme. Très fragilisées par le confinement et la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de coronavirus, les associations doivent affronter une rentrée difficile, entre difficultés financières et baisse du nombre d'adhérents.

Le Mouvement associatif estime ainsi que 30 000 structures sont menacées de disparition. Sur Europe 1, sa déléguée générale Frédérique Pfrunder lance un appel aux Français à se tourner vers les associations, et demande de l'aide au gouvernement...

11
Appel au soutien des pouvoirs publics

LA VIE ASSOCIATIVE EST UN ANTIDOTE PUISSANT À L'ISOLEMENT COLLECTIF

Ouest France
Tribune de Laurent Berger et Philippe Jahshan

... Les tendances de défiance des citoyens à l'égard des institutions et de creusement des inégalités sont dangereusement amplifiées par la crise sanitaire. Pourtant, sur le terrain, au plus près des habitants, des millions de personnes continuent de fabriquer du collectif et maintiennent tant bien que mal un lien social indispensable dans les territoires. Nous appelons aujourd'hui les pouvoirs publics à soutenir massivement la vie associative et les citoyens à maintenir leur engagement...

Par le passé, au cours de crises nombreuses qu'a pu connaître notre pays, le tissu associatif a justement constitué un filet de résilience et de réparation essentiel. Cette crise-ci a ceci de particulier, qu'elle frappe de plein fouet le centre du filet et affaiblit toutes les mailles qui le composent. La vie associative est touchée au cœur de ce qui la constitue.

Au-delà des pertes économiques massives dues à l'arrêt des activités pour une partie d'entre elles, c'est leur fonction souvent moins visible de lieu de rencontre, de terrain de formation, d'expression, d'interaction, de lieu de co-construction de solutions du quotidien, de dernier espace dans de nombreux territwoires, pour briser son isolement et maintenir une socialisation minimale essentielle et vitale !...

12
Loi « Séparatisme »

« IL FAUT RÉINVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF »

La Gazette des communes
Interview de Philippe Jahshan

... Le projet de loi « *Séparatisme* » consacre un chapitre visant à mieux contrôler les associations en instaurant notamment un contrat d'engagement républicain. Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif, déplore des dispositions conçues sans concertation avec les représentants des associations, et qui risquent de les affaiblir. Il appelle plutôt à renforcer la charte d'engagements réciproques, co-signée depuis 2014 par l'État, les représentants des collectivités et ceux du monde associatif. Et à en déployer une autre, dans les quartiers politiques de la ville, pour la coopération inter-associative.

Comment réagit Le Mouvement associatif aux dispositions visant à contrôler davantage les associations ?

« Les associations sont les premières concernées par l'enjeu de lutte contre les séparatismes, car elles sont, dans leur très large majorité, des vecteurs d'intégration et des remparts contre le délitement de la cohésion du territoire. Or il n'y a eu aucun dialogue avec elles autour de ce projet de loi. Nous ne contestons pas le principe, mais la méthode. Le séparatisme n'est pas uniquement un sujet pour l'exécutif, mais pour la nation tout entière...

LA PLAYLIST VIDÉO

UN PETIT APERÇU DE L'ACTUALITÉ 2020 DES MEMBRES NATIONAUX DU MOUVEMENT ASSOCIATIF VIA LES VIDÉOS POSTÉES.

RETOUR VERS LE FESTIVAL PROVOX

Le **CNAJEP** revient sur le festival Provox, pour lequel 170 jeunes se sont réunis à Amiens les 25 et 26 janvier 2020.

ENTRETIEN AVEC DENIS MASSEGLIA

Le président du **CNOSF** s'exprime en avril 2020 sur la situation sanitaire, le report des JO de Tokyo et le retour dans les clubs.

INTERVIEW DE MARIE-CLAIRE MARTEL

Le 31 janvier 2020, en direct de Droit de Cité !, interview de Marie-Claire Martel, présidente de la **COFAC** et secrétaire du Mouvement associatif.

REVOIR SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

Coordination SUD propose une vidéo pour donner des repères et outiller les organisations qui souhaitent repenser leur modèle socio-économique.

RECRUTEMENT DES DÉLÉGUÉS CCAS

En amont des élections municipales, **l'UNAF** lance, début 2020, un appel aux bénévoles pour représenter les familles dans les CCAS des communes.

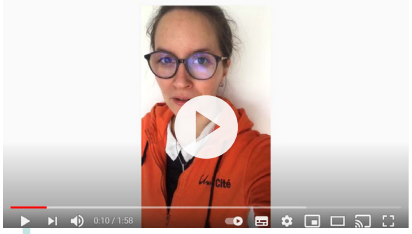

FLORIANNE, 25 ANS, VOLONTAIRE EN HAUTE-SAVOIE

Unis-Cité propose une série de portraits volontaires en Service Civique, mobilisés tout au long de la crise.

RENTRÉE SOCIALE

Patrick Doutreligne, président de l'**UNIOPSS**, résume les défis de la rentrée sociale 2020 et commente l'action du gouvernement dans ce domaine.

AU PLUS PRÈS DES BÉNÉVOLES

Hubert Pénicaud, vice-président de **France Bénévolat** et administrateur du Mouvement associatif, parle, en direct de Droit de Cité !

1866… ET MAINTENANT ?

La Ligue de l'enseignement retrace son histoire longue de 155 ans, toujours portée par 3 maîtres-mots : éducation – laïcité – démocratie.

CHRONIQUES D'UN CONFINEMENT

AgirABCD, membre du **CASBC**, donne la parole à ses équipes bénévoles pour un partage de leur quotidien confiné.

CANDIDATURE FRANCE 2024 : S'INSPIRER D'HIER, RÊVER DEMAIN

Le Scoutisme français, qui porte la candidature de la France pour accueillir la Conférence Mondiale du Scoutisme, présente son projet.

VILLE PRUDENTE

L'association **Prévention routière** décerne chaque année le label Ville prudente aux villes et villages engagés en faveur d'une meilleure sécurité des déplacements.

AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'**UNAT** présente le centre du Porteau, un acteur au service du développement local de la Vendée.

JOURNÉE NATIONALE CONSACRÉE À LA RÉPARATION PÉNALE

Citoyens & Justice interroge Madeleine Mathieu, Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, sur l'avenir de la réparation pénale dans le secteur public et dans le secteur associatif.

LES RURALITÉS D'APRÈS

Familles Rurales ouvre un débat prospectif : les territoires au cœur d'un nouveau modèle de développement. Universitaires, élus et associations dessinent les ruralités d'après crise, en distanciel.

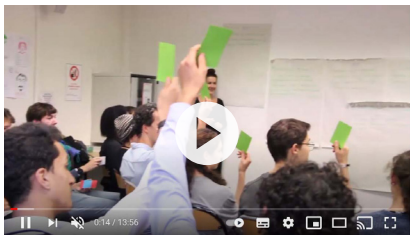

DÉMOCRATIE EN ACTIONS - RÉCAP !

Animafac dresse le bilan du projet Démocratie en actions, dont l'objectif était d'élaborer 15 propositions pour encourager & soutenir la participation démocratique des jeunes sous toutes ses formes.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Laura, chargée de mission Prévention et Gestion des Déchets à **France Nature Environnement** parle de la semaine européenne de la réduction des déchets.

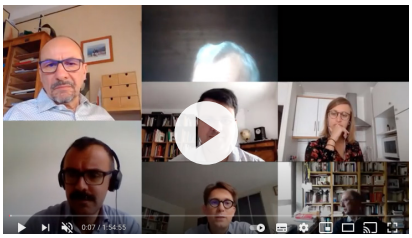

FAIRE ENSEMBLE 2030 : DÉBATS PROSPECTIFS

Suite à la crise sanitaire, **la Fonda** a décidé de remplacer l'Université Faire Ensemble 2030, initialement prévue les 18 et 19 juin, par un cycle de quatre débats prospectifs en distanciel.

FAÎTES DU BÉNÉVOLAT

Des bénévoles de **Monalisa** témoignent de leur engagement pour rompre l'isolement des personnes âgées et ce que cela leur apporte.

WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG

@LEMOUVEMENTASSO
#LESASSOSFONTMOUVEMENT

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

28 place Saint Georges
75009 Paris
Tél. 01 40 36 80 10

Édition :
Le Mouvement associatif
Crédits photos :
Le Mouvement associatif
Création et réalisation :
Apolline Planque
www.illustration-creative.com